

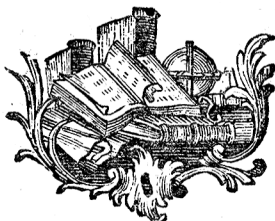
JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. DÉCEMBRE 1790.

*Neque te ut miretur turba, labores,
Contentus paucis lectoribus.* Hor. Sat. 10, l. 1.



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.



JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. Décembre 1790.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Questions importantes sur la comédie de nos jours.
Par M. l'abbé Parisis, Doct. en Théologie.

Pressez les hommes à tems & à contre-tems; reprenez, suppliez, sans vous lasser jamais de les tolérer & de les instruire. Car il viendra un tems qu'ils ne pourront plus souffrir la saine doctrine. II. *Epit. à Tim. chap. IV. v. 2 & 3.*

Seconde édition. A Valenciennes, chez J. B. Henry, imprimeur du roi; à Gand, chez Poelman; à Bruges, chez de Moor; à Bruxelles, chez Charlier. 1789. prix 24 sols de Brab.

DEPUIS long-tems la cause des théâtres est jugée en morale. *Il y a*, disoit le grand Bossuet à Louis XIV, *de grands exemples pour & de grandes autorités contre.* L'auteur de ces *Questions* développe cette assertion d'une manière qui ne laisse rien à désirer. Dès l'entrée

* J. J.
Roufféau.
Lettre sur
les specta-
cles.

de son livre il produit des *autorités* qui ne peuvent être suspectées à personne. Il s'y trouve même un philosophe, dont l'*autorité* sur tout autre objet seroit décisive chez les beaux esprits du siècle *. Quant aux exemples qui combattent ces *autorités*, il n'est embarrassé ni de leur éclat ni de leur nombre; il en fait au contraire un argument très-imposant en faveur de sa thèse.

„ Un crime pour être commun ne cesse pas d'être
 „ crime, & le grand nombre de ses partisans n'en
 „ fera jamais une vertu. ——— Quelle funeste,
 „ quelle frappante inconséquence d'un grand
 „ nombre de chrétiens ! Tous font profession de
 „ croire que la conduite du plus grand nombre
 „ mène à la perdition : *beaucoup d'appelés &*
 „ *peu d'élus* ; mais vient-on à blâmer leur ma-
 „ nière de penser & d'agir, ils prétendent aussi-
 „ tôt pouvoir se justifier par l'exemple du grand
 „ nombre. ——— Est-il beaucoup d'impiétés,
 „ est-il beaucoup d'ordures qu'on ne croiroit
 „ pouvoir canoniser par de semblables récrimi-
 „ nations ? ——— Dès le tems de St. Augustin
 „ on s'autorisoit du grand nombre de ceux qui
 „ alloient aux spectacles. Que répondoit ce saint
 „ Docteur ? Ah ! disoit-il, si vous avez la crainte
 „ de Dieu, ne vous faites pas illusion sur le
 „ grand nombre de vos partisans. Pesez avec
 „ équité, l'autorité qui vous parle. Détournez
 „ les yeux de la folie du théâtre, & ne vous
 „ laissez pas entraîner par le grand nombre de
 „ ceux qui y courent. ”

Un des argumens le plus souvent employé en faveur des spectacles, est la tolérance, ou si l'on veut, l'espece même de protection dont ils jouissent. L'auteur répond par l'énumération de divers désordres qui furent long-tems tolérés, qui le sont encore, & qui n'en sont pas moins

évidemment des désordres. Il ajoute cette considération générale sur l'impossibilité de retrancher certains maux (chez des peuples déjà abâtardis & corrompus, s'entend). „ Théodoric, roi „ d'Italie avouoit que ce n'étoit point aux spectacles qu'on devoit attendre de la retenue & „ des mœurs. Il les regardoit comme la ruine „ de la modestie & de la pudeur. Pourquoi donc „ les souffroit-il ? Il va vous le dire. *Il est quelquefois nécessaire de tolérer quelques folies du „ peuple, pour l'empêcher d'en faire de plus „ grandes.* — On sait, dit St. Augustin, „ que les plus grandes licences étant passées en „ coutume, on s'habitue même à en faire l'apologie : & pour lors quoique réprochées, elles „ parviennent à forcer l'autorité publique de les „ tolérer. — Les loix humaines, ajoute „ St. Thomas, ne sont pas tenues à réprimer „ tous les maux. Quoi qu'il en soit, il est manifeste qu'elles ne les répriment pas tous, & „ c'est ce qui suffit pour répondre péremptoirement à l'argument de la tolérance. „

Il faut lire dans l'ouvrage même ce que l'auteur dit de la tolérance des spectacles à Rome, & de la ridicule conséquence qu'on en tire, comme si le Pontife les approuvoit. On ne peut rien ajouter à la manière claire, méthodique & péremptoire dont tous ces sophismes sont confondus.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans la longue suite de raisonnemens exacts & solides qu'il oppose à la fureur de l'histronisme ; ayant eu plusieurs fois occasion de traiter cette matière avec assez d'étendue (a), nous serions dans le cas

(a) Nommément 15 Avril & 1 Mai 1781. — Voyez aussi le 1 Janv. 1787, pag. 11 & autres cités *ibid.*

de nous répéter à quelques égards. On peut dire que son livre est, pour m'exprimer ainsi, l'histoire morale du théâtre ; car la partie historique, c'est-à-dire, l'état du mimisme & des mimes dans les différens siècles, accompagne & décide la résolution des questions diverses que l'auteur discute. Il faut voir particulièrement ce qu'il dit dans le 19e. chapitre de ceux qui prétendent pouvoir fréquenter le théâtre *parce qu'ils n'en appréhendent pas les impressions* ; & , dans le 20e. chapitre, *des parens qui y menent leurs enfans ou qui leur permettent d'y aller.*



Hérodote historien du peuple Hébreu, sans le savoir, seconde édition. A Liege, chez J. F. Bafompierre ; à Bruxelles, chez Charlier & Lemaire ; à Malines, chez Hanicq, 1790, 1 vol. in-12.

DANS le compte que j'ai rendu de cet ouvrage, il y a quelque tems *, j'ai promis de donner quelques exemples des rapprochemens qui prouvent de la manière la plus frappante la découverte (car ce n'est point une spéculation de système) de M. Guérin du Rocher. L'arche de Noé, laquelle s'appelle en hébreu *THBE*, que les Egyptiens ont pris pour la ville de *Thebes*, nous fournit un des plus anciens paralleles des deux histoires, sacrée & profane.

Histoire d'Egypte.

I. MENÈS est celui qui regna le premier des hommes,

Histoire Sainte.

I. Noé dont le nom en hébreu est *Né* ou *Mnée*, son dérivé, qui

2. Du tems de *Menès* toute l'Egypte n'étoit qu'un marais à l'exception du seul *nome* ou canton de *Thebes*, c'est-à-dire, qu'elle étoit toute inondée.

3. Les habitans de *Thebes* se disoient les plus anciens des hommes.

signifie *repos* (a), est le pere commun de tous les peuples; c'est dans l'Ecriture le premier homme qui *regne* dans un sens après le déluge; puisqu'il se trouve le chef & le souverain naturel de tout le genre humain réduit alors à sa famille.

2. Du tems de *Noë*, non-seulement l'Egypte, mais la terre entière fut inondée par le déluge, & le *nome* de *Thebes* qui seul ne l'étoit pas, c'est l'*arche* qui se sauva du déluge. *THEB* ou comme on prononce *THEBAH*, est le mot constamment employé dans le texte hébreu pour signifier *arche*.

3. *Thbe* ou *Thebaïz* (l'*arche* de *Noé*) renferma en effet dans son sein les peres de tous les hommes, & par conséquent les plus anciens de tous, à dater du déluge qui fut comme un renouvellement du genre humain.

(a) M en hébreu est une lettre servile au commencement du mot.

4. *A Thebes* fut construit un grand navire de près de *trois cens coudées de long*.

5. Hérodote dit que deux colombes s'étoient envolées de *Thebes* en différentes contrées.

6. Les animaux, suivant les Egyptiens, furent formés d'abord dans le pays de *Thebes*.

7. *Menès* apprit aux peuples à honorer les dieux & à leur faire des sacrifices.

8. *Menès* fut le premier à introduire le luxe de la table.

4. La *Thbe* ou la *Thebah*, l'arche de Noé, avoit *trois cens coudées de longueur*.

5. Noé fit envoler une colombe (a) par *deux fois* de sa *thbe* ou de son *arche*, pour s'assurer, avant que d'en fortir, que la terre a été desséchée.

6. L'Écriture dit que *tous les animaux* furent renfermés dans l'arche, & en sortirent. *Thbe* en hébreu signifiant l'arche, voilà comme tous les animaux sont sortis de *Thebes*.

7. *Mnèe* autrement Noé au sortir de l'arche *éleva un autel au Seigneur*, dit l'Écriture... & *offrit des holocaustes sur cet autel* par conséquent *des sacrifices*.

8. Noé après le déluge eut la permission expresse de se nourrir de la chair des animaux.

(a) La mythologie, suivant Plutarque (tome 2, p. 698 de *Solert. Animal*), faisoit aussi mention d'une colombe que *Deucalion* avoit fait sortir de son arche, & qui lui avoit annoncé le mauvais tems en rentrant & le beau tems en s'envolant. M. l'abbé du Rocher a fait voir dans son ouvrage que le nom de *Deucalion* est le nom même de Noé traduit en grec. Le seul trait de la colombe suffiroit pour le faire deviner.

9. Les habitans de Thebes se vantoient d'avoir été les premiers à connoître la vigne. 9. Noé en sortant de l'arche (Thebe) fut le premier qui planta la vigne.

Un autre dévoilement qui n'est pas moins curieux, concerne *SESOSTRIS*. L'auteur de l'*Histoire véritable* prouve que c'est un travestissement du nom donné à Jacob & à ses enfans établis en Egypte. On fait que quand ils parurent devant Pharaon, pour lui annoncer leur profession, ils dirent qu'ils étoient *pasteurs de brebis*, *pastores ovium sumus* (Genes. xlvij. 3). Or le mot *sos*, comme l'apprend Manéthon cité par Joseph l'historien, signifioit dans l'ancien égyptien vulgaire *pasteur* au singulier, & *pasteurs* au pluriel. *Se*, suivant les savans, étoit l'article *le* en égyptien. Ainsi *se sos* vouloit dire également le *pasteur* & les *pasteurs*. On voit par-là, dit M. l'abbé du Rocher, d'où vient le nom de *sesostris*, ou comme Diodore l'appelle *sesoosis*, altération sensible du nom de *sesos*, auquel on a donné une terminaison grecque. Après cette observation sur les noms, venons au parallele historique.

Histoire d'Egypte.

1. L'empire de l'univers fut prédit à Sesostris dès sa naissance.

2. Sesostris fut élevé avec les enfans nés le même jour que lui. . . . Diodore dit que Sefof-

Histoire Sainte.

1. Isaac bénit Jacob, en lui disant, *que le Dieu tout-puissant te bénisse, & te fasse croître & multiplier, afin que tu sois le pere des peuples. . . . & que tu possedes la terre de ton pèlerinage.*

2. Jacob naquit en même tems qu'Esau son frere, & fut élevé avec lui.

tris & ses compagnons étoient comme freres.

3. Ces enfans étoient obligés de faire des courses pénibles & d'autres exercices, avant que de prendre aucune nourriture.

4. Sefostris fut d'abord envoyé par son pere dans une contrée où il eut à combattre contre les bêtes.

Sur ces deux derniers traits M. l'abbé du Rocher remarque que l'éducation étant supposée parfaitement la même entre Sefostris & les enfans nés le même jour que lui, & Esaü étant frere jumeau de Jacob, Hérodote a appliqué les traits d'Esaü à Jacob sous le nom de Sefostris.

5. Sefostris fut animé par une femme à ses grandes entreprises.

6. Sefostris laissa le commandement à son frere durant son absence.

7. Sefostris alla d'abord en Ethiopie.

8. Sefostris exigea des Ethiopiens, des tribus d'ébene,

3. Esaü frere de Jacob revenoit de ses courses tout épuisé, & un jour il mouroit de faim.

4. Esaü frere de Jacob fut envoyé par son pere à la chasse.

5. Jacob fut encouragé par Rebecca sa mere à enlever les droits d'aînesse de son frere.

6. Jacob partant de la maison paternelle, en laissa Esaü comme le maître.

7. Jacob alla d'abord à Haram. Les noms d'Ethiopie & de Haram signifient tous deux *brûlant*, l'un en grec, l'autre en hébreu.

8. Jacob en chemin prit des pierres pour lui servir de chevet. Le mot *ABN* en hébreu *Pierre*,

9. Sesostris équipa une flotte de *longs* vaisseaux.
10. Sesostris leva une armée de gens de pieds.
11. Sesostris conquît toute l'Asie vers l'Orient.
12. Sesostris poussa ses conquêtes jusqu'en Scythie & le long du PHASE en Colchide.
- resseuble au mot *EBN* qui signifie *Ebene*.
9. Jacob vit en songe une longue échelle par laquelle montoient & descendoient les anges. *Malach*, comme on prononce, signifie en hébreu *ange*; *mallach* signifie aussi *matelot*. Les Egyptiens qui n'auront pu comprendre cette échelle mystérieuse, auront pris à cause de la ressemblance des mots *malach* & *mallach*, les anges qui montoient & descendoient par l'échelle, pour des *matelots* qui montent & descendent le long des cordages.
10. Jacob, dit l'Écriture, *leva aussi ses pieds*. Le mot hébreu signifie *pieds* & *gens de pieds*.
11. Jacob marcha aussi *vers les enfans de l'Orient*. *Levavit itaque Jacob pedes suos & perrexit ad terram filiorum orientis* (Genes. xxix. 1. Trad. Sanctès-pagnin.).
12. Jacob alla en *Phadaram*, c'est-à-dire, en Mésopotamie. Les Egyptiens auront pris

13. Sesostris reçut un échec en Colchide, pays vanté pour son belier & sa toison d'or.

14. Sesostris laissa en Colchide une colonie de circoncis.

phadan pour le *phase*, & *aram* pour les Scythes qui anciennement étoient appelés *Araméens*, comme *Pline* nous l'affure (L. 6. c. 17.).

13. Jacob éprouva des contrariétés chez Laban son beau-pere. Ce fut dans ce pays que Jacob trouva l'art de donner différentes couleurs aux toisons. Le nom même de Rachel son épouse, signifie *mouton*. De-là, dit M. l'abbé du Rocher, l'origine des fables sur la *toison d'or* si vantées dans la mythologie, & que l'auteur promet de dévoiler un jour.

14. Les enfans de Jacob engagerent les Sychimites à se faire circoncire. Voilà un argument de moins en faveur des philosophes qui se feroient de la *colonie de circoncis conduite par Sesostris en Colchide*, pour disputer aux Hébreux l'origine de la circoncision. L'exemple de ce travestissement apprend le peu de fonds

15. Sesostris fut pour-
suivi par les Scythes, &
son bagage fut pillé.

16. Sesostris manquant
de vivres, fut obligé de
revenir en Egypte.

17. Sesostris fut aussi
averti par le grand-prêtre
de retourner en Egypte.

18. Sesostris à son re-
tour se voyant près de
périr par l'artifice de son
frère, exposa un tiers de
ses enfans pour sauver
les autres.

qu'il y a à faire sur les
antiquités profanes qu'on
ose opposer quelquefois
au témoignage de nos
divines Ecritures.

15. Jacob fut pour-
suivi par Laban l'Ara-
méen, qui visita son ba-
gage, ou même le ren-
versa, comme traduit
dom Calmet. Nous avons
déjà dit que le nom d'*A-
raméen* étoit celui que
les Scythes portoient au-
trefois.

16. Jacob manquant
de bled, fut forcé d'a-
voir recours à l'Egypte.

17. Jacob fut invité
à se rendre en Egypte
par son fils Joseph qui
avoit épousé la fille du
grand-prêtre de cet em-
pire, & qui étoit lui-
même à la tête de l'E-
gypte.

18. Jacob à son re-
tour de la Mésopotamie,
redoutant la colere de
son frere Esaü, avoit aussi
partagé sa famille en trois
bandes, afin d'en sau-
ver du moins une partie.

Ce trait de ressem-
blance entre les deux
histoires est singulière-
ment frappant.

19. Sefoftris fut délivré par Vulcain, dieu que la fable représente boiteux.

20. Sefoftris devenu aveugle, mourut d'une mort volontaire.

21. Sous le regne de Sefoftris parut pour la première fois, le fameux oiseau *phénix*, qu'on n'a jamais bien revu depuis.

22. Le phénix, suivant la fable, embaume son pere & le porte à sa sépulture.

23. La sépulture du pere du phénix étoit l'autel du soleil.

19. Jacob fut délivré par le Seigneur dans sa lutte contre un ange qui lui toucha le nerf de la cuisse. Jacob en demeura boiteux.

20. Jacob qui n'y voyoit plus à cause de son grand âge (a), mourut pleinement résigné à la volonté du Seigneur.

21. Joseph surnommé en égyptien SAPHENATH-PHANEAH, ou PSONTOMPHANECH, d'où vient le nom de *phénix*, parut certainement avec éclat du vivant de son pere Jacob.

22. Joseph surnommé *Psontomphanech*, fit aussi embaumer le corps de son pere, & le conduisit à sa sépulture.

23. Celle où Joseph conduisit le corps de son pere Jacob, fut l'aire d'*Atad*, nom qui a été pris pour *Adad*, un de ceux qu'on donnoit au soleil, comme on le trouve dans Macrobe.

(a) *Oculi enim Israël (Jacob) caligabant præ nimia senectute, & clarè videre non poterat . . . collegit pedes suos super lectulum, & obiit, appositusque est ad populum suum. Genes. xlvij, 10. & xlix. 32.*

Hérodote assure *n'avoir vu qu'en PALESTINE des monumens bien certains de Sesostris*. Cet historien, en nous glissant le mot *Palestine*, nous a dit à l'oreille le secret de son roi *Sesostris*, lequel n'étant réellement que Jacob, a dû évidemment laisser en *Palestine* des traces de son existence.

Ainsi ce *Sesostris (a)*, si célèbre dans l'histoire, cet illustre conquérant à qui on avoit fait parcourir l'univers, ce Sesostris qu'un savant de nos jours a prétendu même avoir conduit à la Chine une colonie, ce Sesostris n'est dans le vrai que Jacob travesti par l'ignorance des copistes Egyptiens. Il n'est pas même jusqu'au *phénix*, cet oiseau merveilleux, si vanté dans la fable, & dont l'idée avoit causé à l'imagination tant de prestiges agréables, qui, graces à la sagacité de M. l'abbé du Rocher, ne soit aussi dévoilé, & ne redevienne un personnage réel. (*b*)

D'après ce rapprochement où les traits s'éclaircissent les uns par les autres & se fortifient mutuellement, forment un ensemble qui doit satisfaire pleinement quiconque fait tout ce qu'on peut exiger d'un savant qui entreprend de déchiffrer d'anciennes histoires altérées, nous demandons s'il n'est pas prouvé que toute l'histoire

(a) M. des Vignoles, auteur d'un système de chronologie sur l'histoire ancienne d'Egypte, imprimé à Berlin en 1738, remarque que *quant à Sesostris, il paroît que les prêtres Egyptiens ont mis sous un seul nom les actions vraies ou supposées de plusieurs princes*. Tant il est vrai que les faits attribués à Sesostris sont incroyables. Il est bien plus simple de reconnoître que c'est un personnage de l'Écriture travesti.

(b) Ceux qui conserveroient quelque doute sur le dévoilement du *phénix* par les traits de Joseph, peuvent consulter l'ouvrage même où l'auteur donne les preuves détaillées.

de Sefostris est un plagiat masqué de celle de Jacob. Leur vie rapprochée depuis leur naissance jusqu'à leur mort, & même jusqu'à leur sépulture, dans le même ordre & la même suite, présente une ressemblance de traits si caractérisée, qu'on est forcé d'avouer que les Egyptiens, en copiant nos Livres Saints, ont commis les plus étranges méprises.

Si les bornes de ces feuilles le permettoient, je prendrois plaisir à multiplier ces rapprochemens, ils ne laisseroient aucun doute dans l'esprit d'un lecteur raisonnable. Je donnerai encore ce court parallèle de Nabuchodonosor & d'Amasis.

Histoire d'Egypte.

1. *Amasis* détrônant
Après.

2. *Amasis* faisant faire
une statue d'or qu'ador-
rent les Egyptiens.

3. *Trois* hommes vi-
vans brûlés du tems d'A-
masis.

4. *Amasis* craignant
de devenir maniaque.

5. *Amasis* réduit pen-
dant un tems à un état
d'impuissance.

6. *Amasis* rétabli dans
son premier état.

Histoire Sainte.

1. *Nabuchodonosor*
faisant périr Pharaon
EPHRÉE.

2. *Nabuchodonosor* fai-
sant ériger une statue
d'or qu'il veut faire ado-
rer.

3. *Nabuchodonosor* fait
jetter *trois* Hébreux dans
une fournaise.

4. *Nabuchodonosor* me-
nacé de tomber dans un
état d'abrutissement.

5. *Nabuchodonosor* re-
tranché du nombre des
hommes

6. *Nabuchodonosor* re-
couvrant l'usage de sa
raison.

Ce qu'on lit ici des pyramides d'Egypte est
aussi remarquable qu'il est fondé sur des preuves
solides

folides & satisfaisantes. » Si ceux qui ont vu les pyramides qui nous restent, & nous en font la description, observent que ces monumens étoient des greniers publics, dès-lors nous retrouverons les *Mfchnuth* (lieu de dépôt) de l'Ecriture, & par conséquent les pyramides; puisque d'une part, le mot du texte original de l'Ecriture, qui exprime les ouvrages construits par les Israélites, nous rendra l'idée de *greniers publics*, & que d'ailleurs les pyramides nous présenteront la trace & la forme de ces magasins publics (a). Or, consultez, Monsieur, les auteurs qui nous en ont donné la description: plusieurs disent qu'ils pensent que ces pyramides n'étoient pas seulement destinées à la *sépulture des rois d'Egypte*; mais encore, que quelques parties de la construction de ces masses énormes annoncent nécessairement, qu'elles servoient en outre à des *greniers publics* (b). Qu'on se rappelle les débordemens périodiques du Nil, & l'on concevra aisément pourquoi les Egyptiens plaçoient à une si grande hauteur les dépôts publics où ils renfermoient leurs grains. Par ces auteurs, on voit même que quelques-uns tirent

(a) Il falloit que du tems de Joseph, l'opinion qui attribuoit ces monumens au peuple Hébreu, fût bien constante; puisque cet historien dit positivement que *les Israélites furent employés à les construire* *. Menochius, commentateur très-célebre de l'Ecriture, dit que par les travaux publics dont Pharaon surchargea les Hébreux, il faut entendre *les ouvrages de briques, la construction des villes, & DES PYRAMIDES, enfin les canaux du Nil, pour conduire ses eaux dans les prés & dans les champs.* — Idée emphatique & paradoxale de M. Paucton sur les pyramides, 1 Janv. 1782, pag. 6.

* Antiq.
l. 2. c. 5.

In cap. 1.
exodi. v. 11.

(b) Voyez *Vatier, Egypte, Poulet, Voyage du Levant, Monconis Thevenot, Diction. des Arts.*

le mot *pyramide*, du grec *pyros*, *froment*, & de *amaó*, *j'assemble*, *je moissonne*. Ils prétendent que Joseph fit bâtir plusieurs greniers en pointe, pour y renfermer le bled d'Egypte : cette opinion a la plus grande conformité avec ce que l'Écriture nous apprend des greniers publics qu'il établit pendant la famine qui ravagea l'Égypte. Cette manière simple & naturelle de trouver une mention des pyramides dans l'Écriture, aura peut-être le suffrage de M. l'abbé du Rocher; puisque notre explication n'est qu'une suite d'une des significations qu'il donne lui-même au mot *Mschnuth*. „

„ Vous le voyez, Monsieur, tous les motifs qui, selon les auteurs profanes, déterminèrent à bâtir des pyramides, cadrent avec la nature des travaux excessifs dont les Israélites furent surchargés, & avec les différens sens dont le mot *Mschnuth* est susceptible. „

„ Dans les circonstances qui accompagnèrent la construction de ces édifices, M. l'abbé du Rocher puise encore des rapports qui méritent d'être remarqués. Il en est un, entr'autres, qui vous paroîtra curieux. Hérodote fait mention de ce qu'il en avoit coûté, seulement en RAVES ou en PERSIL, EN AIL, ou en OIGNONS, pour la nourriture des travailleurs qui construisirent une des pyramides (a). Il ajoute que la somme y étoit marquée en lettres égyptiennes, & qu'il se souvient bien que son interprete la faisoit monter à seize cens talens d'argent. Voulez-vous favoir, Monsieur, ce qui a pu faire imaginer aux copistes Egyptiens, la quantité d'ail & d'oignons dont les ouvriers employés aux pyramides

(a) Hérodote, II, 155.

se nourriſſoient ? Rappellez-vous que les Iſraélites , après la fortie d'Egypte , murmurant contre les angoiſſes qu'ils éprouvoient dans le déſert , poufferent le déſeſpoir juſqu'à regretter les travaux dont leurs tyrans barbares les avoient accablés dans ce royaume , & la nourriture groſſiere dont ils les avoient nourris. » Ah ! que » ne pouvons-nous encore , s'écrierent-ils , man- » ger des concombres , des melons , des por- » reaux , DES OIGNONS & DE L'AIL d'Egypte ! » *in mentem nobis veniunt cucumeres & pepones , porrique & CŒPE & ALLIA* (Num. xi. 5.). Ne voilà-t-il pas les *oignons* & l'*ail* dont Hérodote fait mention ? Si ce rapprochement eſt une affaire de pur hafard , daignez m'expliquer , je vous prie , comment , ſans vous parler du rapport qu'ont d'ailleurs ces alimens dans l'écriture avec la dureté des travaux auxquels les Iſraélites captifs furent condamnés ; daignez , diſ-je , m'expliquer comment il a pu venir dans l'eſprit aux Egyptiens , ce peuple ſi ſenſé , ſi raifonnable , d'écrire ſur cette pyramide , un mémoire contenant la quantité D'AIL & D'OIGNONS que conſommerent leurs ouvriers ? . . . Que n'ont-ils mis auſſi le calcul arithmétique des cruches d'eau du Nil qui durent étancher la foiſ de ces pauvres Iſraélites ? Car ſurchargés de travaux plus rudes que ceux de nos corvées , ils dûrent , dans un climat auſſi chaud que l'Egypte , être furieuſement altérés. »

» Direz-vous que l'inſcription même de la pyramide , atteſtée par Hérodote , exclut la vaiſemblance de l'extrait que M. l'abbé du Rocher ſuppoſe avoir été fait des paroles des Livres-Saints ? Le ſavant auteur répond qu'Hérodote ne dit pas avoir lu cette inſcription , puifqu'il ne ſavoit pas lire les lettres égyptiennes ; il dit

seulement que le fait lui fut raconté par son interprète. Le truchement d'Hérodote ne pouvoit-il pas à son aise, lui débiter tous les contes qu'il vouloit? Peut-être ce *Cicerone* Egyptien étoit-il aussi ignorant qu'Hérodote sur l'écriture de ces inscriptions, qui ne pouvoit être que très-vieille, puisqu'elle devoit être contemporaine de la pyramide. Or, à prendre l'histoire d'Egypte au pied de la lettre, les pyramides avoient mille ans au moins, à l'époque où Hérodote & son interprète les visiterent. »

» Une chose fort singulière à remarquer ici, est d'entendre Hérodote nous dire, *qu'il se souvient très-bien de la somme à laquelle se montoit la dépense des oignons & de l'ail*, & de lire dans nos Livres-Saints, que les Israélites s'exprimerent ainsi : *Nous nous souvenons de l'ail & des oignons d'Egypte*; IN MENTEM NOBIS veniunt CŒPE & ALLIA. Ce rapprochement est d'une nature à mériter que vous méditiez un peu de quelle trempe étoit cet Hérodote, qui, en lisant dans un morceau extrait de l'Écriture, une phrase qui fait mention de la reminiscence des Israélites sur des oignons, écrivoit aussi de son côté en même tems, qu'il avoit un souvenir relatif également à des oignons. »

L'auteur de notre *Hérodote*, d'après les recherches de l'abbé Guérin, nous montre les philosophes les plus célèbres de l'antiquité, comme les disciples & les échos souvent infidèles, mais reconnoissables des moralistes inspirés. » L'histoire des premiers philosophes dont les Grecs se glorifient, & dont la patrie n'est nullement certaine, contient un grand nombre d'altérations de nos divines Écritures (a); & spé-

(a) Voyez l'hist. vérité, des tems fabuleux, tom. 3, pag. 571.

„ cialement quelques-uns des livres de Salomon ,
 „ (*le Sage* par excellence) ont eu l'influence
 „ la plus marquée dans les ouvrages des philo-
 „ sophes de la Grece , sous différens noms , tra-
 „ duits de nos Livres-Saints. LE LOCMAN des
 „ Orientaux , loin d'avoir été l'*Esopé* des Grecs ,
 „ selon le préjugé commun , reprendra son vrai
 „ nom de *Salomon* , lequel signifie *sage* en hé-
 „ breu , & a été traduit par celui de LOCMAN ,
 „ qui a le même sens en arabe. Les auteurs
 „ Orientaux parlent beaucoup de la *sagesse* de
 „ *Salomon*. De ce personnage qu'ils ont altéré ,
 „ ils en ont fait plusieurs , un entr'autres , sous
 „ le nom de LOCMAN. Ce mot est arabe , &
 „ est le même que celui de *Salomon*. LOCMAN
 „ est formé originairement de l'article arabe *Al* ,
 „ & du mot ECHM , qui signifie *sage*. Dans la
 „ *Bibliothèque Orientale* de M. d'*Herbelot* , on
 „ trouve sur le mot LOCMAN , ALHAKIM LOC-
 „ MAN le *sage*. C'est exactement le surnom de
 „ *Salomon* , traduit en arabe. Quelques-uns ont
 „ prétendu qu'*Esopé* étoit le même personnage
 „ que LOCMAN & BIDPAY , appelé vulgaire-
 „ ment PILPAY , & ont par conséquent mis sur
 „ le compte de LOCMAN , les Fables d'*Esopé*. Si
 „ *Salomon* a été masqué sous le nom de Loc-
 „ MAN , cette découverte conduiroit à un doute
 „ très-grave sur quelques fables attribuées à
 „ *Esopé* confondu avec *Locman*. En attendant
 „ des éclaircissémens sur un fait aussi important ,
 „ nous ferons observer que l'on trouve dans les
 „ *Proverbes* de *Salomon* (vj. 6.) la fable de
 „ la *Fourmi* (a) , & celle du *Pot de terre* & du

(a) L'Écriture nous dit expressément qu'il composa trois mille paraboles ou apologues. *Locutus est Salomon tria millia parabolis , & fuerunt carmina ejus quinque & mille*, III. Reg. 4. 32.

„ *Pot de fer* dans l'*Ecclésiastique* (XIII. 2 & 3).
 „ Ce ne sont pas les seuls apologues qu'on ren-
 „ contre dans l'Écriture-Sainte. On y lit la fa-
 „ ble des *Arbres qui se choisissent un roi* (*Ju-*
 „ *dic.* IX. 8.) ; celles du *riche & du pauvre* &
 „ des *deux fils* (II. *Reg.* XII. 1.), du *Cèdre &*
 „ *du Chardon* (IV. *Reg.* XIV, 9 & 2 paral. xxv.
 „ 18.). Ainsi les écrivains sacrés ont évidem-
 „ ment l'honneur de l'invention de l'apologue,
 „ puisque *Hésiode*, qui long-tems avant *Esope*,
 „ avoit donné la fable de l'*Epervier & du Rossig-*
 „ *not* (*oper. & dies*, I, 200), est moins an-
 „ cien que l'auteur du livre des *Juges*, où nous
 „ trouvons la fable des *Arbres*. ”

L'auteur cite à l'appui de ces dévoilemens sur *Locman*, un ouvrage intitulé : *Vie des écrivains étrangers, tant anciens que modernes, par M. le prévôt d'Exmes* (A Paris, chez la veuve Duchefne, 1784.), où sont rapprochés les grands traits de ressemblance qui se trouvent entre *Salomon & Locman*. Il pouvoit citer encore les *Nouveaux contes Arabes, ou Supplément aux Mille & une nuits, suivis de Mélanges de littérature orientale & de Lettres, par M. l'abbé ****. A Paris, chez Prault, in-12 de 424 pages. Dans les Lettres qui terminent cet ouvrage, on prouve presque jusqu'à l'évidence que le *Locman* des Arabes est le premier fabuliste ; que l'*Esope* des Grecs n'en est que le traducteur, & que son histoire publiée par le moine Planode est fautive & controuvée, ainsi que le recueil d'apologues qu'il a compilé très-mal-adroitement. De plus, dans les *Pensées & Adages*, traduits de l'arabe, on trouve plusieurs maximes de nos auteurs sacrés. Le premier *Adage* est celui-ci : *La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse*. Ces rencontres singulières paroissent em-

barrasser le traducteur. Il les attribue à *l'influence éternelle de la nature, toujours uniforme dans ses opérations, soit morales, soit physiques.* Mais sans critiquer l'espece de phébus qu'on croit appercevoir dans cette *influence éternelle de la nature*, & sans demander au traducteur pourquoi cette *influence éternelle* n'a pas produit les mêmes adages chez tous les philosophes & chez toutes les nations, nous nous bornerons à remarquer que cette ressemblance des moralistes Arabes avec ceux de l'écriture, reçoit une explication aussi simple que que satisfaisante des observations que nous venons de faire.

„ Ainsi cette philosophie, ajoute notre au-
 „ teur, qui étonnoit par la sublimité de quel-
 „ ques-unes de ses maximes, ne passera plus
 „ pour le chef-d'œuvre d'une sagesse purement
 „ humaine; & toutes ces voix qu'on entendit
 „ s'élever dans le sein même du paganisme le
 „ plus aveugle & le plus grossier, pour rappet-
 „ ler l'homme à la divinité & à la regle des
 „ mœurs, seront convaincues de n'avoir été que
 „ les échos des envoyés de Dieu. Ainsi, au-
 „ rons-nous la clef de cette intéressante ques-
 „ tion: Pourquoi avant le séjour du Verbe divin
 „ parmi les mortels, une classe d'hommes qui
 „ se distingua dans la Grece par la singularité
 „ de ses discours & de ses manieres, s'étoit ar-
 „ rogé le privilege exclusif d'avoir fait retentir
 „ aux oreilles de leurs compatriotes, ivres de
 „ superstitions, de passions & de plaisirs, les
 „ noms d'*Etre Suprême, de raison, de justice*
 „ & de *pudeur*? Dès-lors changera de face à
 „ nos yeux la Grece, patrie de la philosophie.
 „ — Dans le breuvage même qu'offroit cette
 „ sagesse à la raison malade de ses partisans,
 „ nous ne verrons plus qu'un remede descendu

„ d'en-haut ; mais dont l'imposture déguisoit
 „ l'origine , parce que le manteau philosophique
 „ déroboit à la vue la main du céleste Méde-
 „ cin. — Philosophes modernes , qu'enfloit
 „ d'orgueil le souvenir de ces personnages céle-
 „ bres , invoqués par vous comme vos patrons
 „ & vos fondateurs , & qui , disiez vous , dans
 „ cette *Grèce fortunée* , étoient devenus des sa-
 „ ges par les seuls efforts de leur saine raison ,
 „ vous abjurez enfin votre erreur. Vous ap-
 „ prendrez qu'en vous enthousiasmant sur cer-
 „ taines vérités , qu'enseignent dans leur philo-
 „ sophie les sages du paganisme , vous n'admi-
 „ riez dans le fond que la doctrine de nos Li-
 „ vres-Saints. Ainsi , cette même révélation que
 „ repoussioient vos préjugés , & que combattoit
 „ votre cœur , s'infinuant dans votre esprit , à
 „ votre insu & contre votre propre gré , aura
 „ eu l'art de se faire accueillir & goûter par
 „ votre fiere raison , dupe de la plus heureuse
 „ de toutes les illusions. „

En parlant des argumens astronomiques & chro-
 nologiques que des hommes crédules & ineptes ont
 opposés à l'Écriture Sainte , pour combattre sa
 narration par les fables de la vétusté imaginaire
 du monde , l'auteur rapporte une anecdote bien
 propre à caractériser les Chinois , en même tems
 nos charlatans de philosophes , qui réclament avec
 confiance les observations d'un tel peuple. „ On
 „ lit dans une Lettre manuscrite du pere Gau-
 „ bil , Jésuite missionnaire de la Chine , en date
 „ du 25 Septembre 1725 , & écrite au pere Sou-
 „ ciet , que les 4 planetes *Jupiter* , *Mars* , *Vénus*
 „ & *Mercuré* s'étant approchées dans leurs cours ,
 „ au mois de Mars de la même année , les ma-
 „ thématiciens de Peking imaginerent sur le champ
 „ une certaine approche de *Saturne* , & qu'il

„ s'étoit fait une conjonction de ces 5 plane-
 „ tes avec le soleil & la lune. Aussi-tôt le tri-
 „ bunal des mathématiques présenta ses registres
 „ à l'empereur YONG TCHING, & le compli-
 „ menta sur ce *renouvellement des siècles*. Ce
 „ prince reçut également sur cet événement, les
 „ félicitations des grands de l'empire. L'empereur
 „ lui-même publia plusieurs fois dans ses
 „ édits cette prétendue *conjonction*, & le tribu-
 „ nal des mathématiques la contigna dans ses
 „ archives en ces termes : LA TROISIEME AN-
 „ NÉE DE L'EMPEREUR YONG TCHING, LA
 „ SECONDE LUNE, IL ARRIVA UNE CONJON-
 „ TION DE SEPT PLANETES. Le pere Kegier,
 „ mathématicien Jésuite, fit tout ce qui dé-
 „ pendit de lui pour convaincre l'empereur que
 „ cette conjonction étoit une chimere & une
 „ fable ; la flatterie des Chinois l'emporta. ”
 ——— Autres observations du même genre chez
 les Chinois, 1 Fév. 1785, p. 162. ——— 1 Juin
 1786, p. 230.



Res suo ævo gestas memoriæ tradit Carolus-
 Gustavus Schultz ab Ascherade, Reg. societ.
 litterar. Holmenlis. *A La Haye, chez Goffe,
 & se trouve à Liege chez Desoer, 1789,
 1 vol. in-8vo. de 295 pages.*

QUEL phénomène que cet ouvrage dans le
 tems où nous sommes ! Une histoire écrite
 en latin, & en très-bon & beau latin, digne de
 Tacite & de Suétone ! C'est le jugement qu'en
 portera tout homme de lettres dès les premières
 lignes de l'épître dédicatoire adressée au roi de
 Suede. *Tuum præscribere nomen ausus sum, quo*

commendatio operi ingens, dulcis auctori recordatio accedat. Suscepi exponere ærumnas ævi famosi ob genium injurias, lites superbas, prava certamina, specimina virtutis rariora. Il faut lire la destruction de Lisbonne par l'horrible tremblement de terre de 1755 (p. 21); la prise de Schweidnitz (p. 224); la déposition de Pierre III (p. 264) &c.

Quant au fond de l'ouvrage, l'auteur (lorsqu'il ne s'agit pas des préjugés de sa communion) est bien plus impartial & plus juste que presque tout ce qui a paru d'historiens dans ces dernières années, où l'histoire n'est plus la relation des choses passées, mais leur état plus ou moins violemment contourné & ajusté aux maximes du jour. Il est vrai que çà & là il suit, touchant quelques hommes célèbres des siècles passés, dont il a occasion de parler, les jugemens d'une philosophie corrompue, copiés dans les brochures modernes: mais il montre en général une modération & une circonspection qu'on voudroit voir servir d'exemple à ceux qui tranchent de maîtres dans les choses obscures & douteuses, comme si les faits étoient à leur disposition. Nous citerons pour exemple ce qu'il dit de la bataille de Torgau, & des torts attribués à un général qu'on accuse d'avoir, par une manœuvre impardonnable, fait perdre au commandant en chef, des lauriers qu'il tenoit déjà dans sa main*.

* 1 Mars
1786, p.
385. — 15
Sept. 1786,
p. 156.

Sed averso fuit rumore, velut teterrimo livore æstuans, qui præfectus copiarum fertur intervertisse victoriam. Sacrum est historiæ, quam sinceram velim esse fontem veritatis, attollendo bonos, sic retegendo noxas, qualemcunque transmittere famam; nec rectè crederem tacere nos, qui præstantissimum munus sustinemus, quia probos invenisse maluimus. At non scelera patefcunt cuncta, nec

pro imbecillitate, quæ humana res laborat, dignosci queunt. Undè solemne nobis est, haudquamquam silere de iis quæ constanti rumore vulgata vero quàm proxumè accedunt; illudque largiri clarorum virorum memoriæ, ne ipsa nomina abeant ad posteros obumbrata increpitaque ob facinora de quibus luculenter planè non constat.

On jugera de la franchise & du courage de l'historien par le morceau suivant (p. 121). *Quæ tempestate apud Gallum plurima agebantur ex arbitrio pellicis, quæ ut plerumque fovet ignavos, incidit interdum strenuos: undè sustentata spes gentis quæ cavillando solet ac contumeliosis jocis ulcisci principales injurias. Regium enim fastigium usu voluptatum metitus, horrebat a negotiorum summâ Ludovicus, pacis ac belli curas, propter socordiam, alieno quàm suo genio credens. Nec prompta aderant ministeria, dùm dimotis haud rarò probatis, sufficiuntur sordidi.*

Il est fâcheux qu'un écrivain fait pour écrire la vérité, ait transporté dans sa narration toutes les préventions de sa secte, une haine aveugle contre l'Eglise catholique & ses pontifes, de plats sarcasmes, des contes populaires, des accusations triviales qui déshonoreroient son jugement, quand même elles ne feroient aucun tort à sa sincérité (a). Le

(a) C'est ainsi que dans ces tems malheureux ceux qui ont encore des principes, & qui respectent l'Evangile, s'unissent aux philosophistes & aux libertins, pour déchirer l'Eglise catholique, cette grande & féconde mere des chrétiens, devenue l'objet d'une conjuration générale, dans laquelle les ennemis les plus acharnés entr'eux se réunissent & s'entendent ensemble pour attaquer & démolir l'ouvrage de Dieu; union digne de l'enfer; unanimité de haine digne de la céleste vérité, qui en fait la gloire comme elle en fait le caractère*. *Quoniam cogitaverunt unanimiter; simul*

* 15 Mai
1709, p. 95.
— 15 Sep.
p. 138.

prétendu roi du Paraguay , la chimérique conjuration de Portugal &c. , tout cela est ici copié d'après le gazetier ecclésiastique & d'autres ineptes périodistes. On diroit que l'auteur a voulu en quelque sorte réparer ces fautes par les leçons chrétiennes qui s'adressent au roi & qui terminent l'ouvrage. *Quæ in hoc libro edita utcunque , qui in hæc tempora natus es , alme princeps , agita , dispice. Festinat hora , est præceps occasio. Fluxa sunt gaudia : subit tædium. Perennis est conscientia ; ditat æternùm.*

L'édition est très-belle, interlignée, de grandes marges, des vignettes, des portraits &c. ; assez correcte pour le tems où il n'y a presque plus * ouvrier à la casse. ni imprimeur, ni compoliteur *, ni correcteur qui sachent un mot de latin. Cependant il y a encore assez de fautes pour exercer le lecteur le plus érudit & le mettre dans d'étranges embarras pour saisir, par le moyen des corrections convenables, le vrai sens d'une multitude de passages.

Gotthelfi Josephi van den Elsken, Decani ruralis Neostadiensis, Epistola altera ac singularis ad Theodulphum Josephum van den Elsken, patrualem, de Omissionibus. *A Dusseldorff, chez Pierre Kaufman. 1790. broch. de 119 pag.*

L'AUTEUR de cette petite mais ingénieuse brochure, se plaint de ce que son neveu (peu importe que ce soit peut-être lui-même) en ré-

adversum te testamentum disposuerunt, tabernacula Iduæorum & Ismahelitæ. Moab & Agareni, Gebal, & Ammon, & Amalec : alienigenæ cum habitantibus Tyrum. Etenim Assur venit cum illis, facti sunt in adiutorium filiis Loth, Psal. 82.

futant & démasquant les docteurs de la nouvelle université de Bonn *, a omis bien des choses * 1 Oct. P. 174. essentielles à son but, & lui reproche ces omissions d'une manière aussi amicale que favorablement & méthodiquement développée. Il s'arrête d'abord à la fameuse *Defensio Cleri Gallicani*, par Bossuet, & prouve d'après Soardi, que cet ouvrage (aini que nous l'avons déjà observé *) n'est pas à beaucoup près tel qu'il est sorti des mains de l'évêque de Meaux. Il rapporte la déclaration suivante de M. Targni, préfet de la bibliothèque royale, qu'on lit écrite de sa main à la tête d'un manuscrit de cette *Déclaration*, conservé dans cette même bibliothèque.

„ Le 10 du mois de Mars 1724, l'ancien évêque de Fréjus, précepteur du roi, & ministre d'état, m'a remis entre les mains à Versailles le 10 de Mars 1724, l'ouvrage latin Ms. de feu Mons. Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, intitulé : *Defensio Declarationis Cleri Gallicani, de ecclesiastica potestate*, 19 Martii 1682, pour être conservé dans la bibliothèque du roi, & pour être inséré aux registres & catalogues de cette même bibliothèque, sous cette condition, & avec ordre de ne laisser prendre aucune copie de cet ouvrage, & qu'on ne le communiquera à personne pour le transcrire. „

„ Le mercredi 15 Décembre 1728, j'allai rendre mes devoirs, & présenter mes respects à M. le chancelier d'Aguesseau, en son hôtel de la place de Louis-le-Grand. Après que je l'eus salué, assuré de mon profond respect, je lui dis que j'étois chargé de la part de M. le cardinal de Fleuri, & de Rohan, de demander à sa grandeur la communication de la copie de l'ouvrage de feu M. Bossuet, sur

* 1 Janv. 1788, P. 29. Dict. hist. art. BOS-SUET. édit. 1789. art. SOARDI. édit. 1784.

„ les quatre articles dressés en 1682 par le clergé
 „ de France assemblé à Paris ; que c'étoit pour
 „ rectifier la copie Mfs. que nous avons de
 „ cette même Dissertation latine à la bibliothe-
 „ que ; laquelle copie quoique bien écrite , étoit
 „ très-fautive ; je lui expliquai en même tems ,
 „ que M. le cardinal de Fleuri m'avoit mis en-
 „ tre les mains , cet exemplaire trouvé chez feu
 „ M. l'abbé Fleuri , confesseur du roi. „

„ Sur cela M. le chancelier d'Aguesseau me
 „ répondit qu'il n'avoit point de copie de cet
 „ ouvrage , que véritablement il l'avoit lu dans
 „ l'exemplaire de feu M. l'abbé Fleuri , & que
 „ je trouverois des petits points , qu'il avoit mis
 „ en certains endroits dignes de remarque. Il
 „ m'ajouta que cet exemplaire lui avoit été lé-
 „ gué par feu M. l'abbé en son testament , qu'é-
 „ tant à Fresne , au tems de la mort de cet abbé ,
 „ il n'avoit pas cru devoir réclamer ce legs. „

„ Mais ce que m'apprit ensuite ce grand ma-
 „ gistrat , est tout-à fait digne d'attention ; il
 „ me dit que l'ouvrage en question avoit été
 „ revu par feu M. Bossuet , qu'il y avoit fait
 „ beaucoup de changemens , qu'il y avoit mis
 „ une fin , par laquelle il adressoit cette Dissert-
 „ tion au roi Louis XIV à qui il en avoit
 „ présenté un exemplaire Mfs. en offrant de le
 „ publier , quand il le jugeroit à propos. M. Bos-
 „ suet lut en même tems la fin de son ouvrage ,
 „ c'est-à-dire , l'endroit où il l'adressoit au roi ,
 „ & il le lut en françois. M. d'Aguesseau dit
 „ que sa majesté en fut attendrie , au point
 „ qu'elle en jetta des larmes. „

„ L'exemplaire présenté au roi passa après sa
 „ mort entre les mains de M. le duc d'Orléans
 „ régent ; & M. d'Aguesseau croit qu'après la
 „ mort de M. le duc d'Orléans , M. le duc ,

„ lors premier ministre, se faitit de l'ouvrage.
 „ Le cardinal du Bois l'avoit eu aussi, mais le
 „ magistrat ne croit point qu'il soit demeuré
 „ entre ses mains; ce qu'il y a de certain, c'est
 „ que l'original de ce même ouvrage, cor-
 „ rigé, subsiste Mfs. entre celles de M. Bos-
 „ suet neveu du défunt, & évêque de Troyes.
 „ C'est à cet exemplaire changé, corrigé, aug-
 „ menté d'une fin, & d'une espee de dédicace
 „ au roi, qu'il faut s'arrêter; le peu de copies
 „ qu'il y a de cet ouvrage avant les correc-
 „ tions, étant imparfaites. „

Les rapports intimes qui lierent l'évêque de Troyes avec les partisans de Jansenius, ne laissent aucun doute sur les changemens que l'ouvrage a essuyés entre ses mains; une preuve de fait est que la *fin* dont parle M. d'Aguesseau, ne se trouve pas dans l'édition donnée par ce prélat. Mais ce qui démontre que le parti jansénien s'est tout-à-fait emparé de cet ouvrage, c'est que dans les éditions postérieures à celle de l'évêque de Troyes, il ne garde plus aucune mesure, & que l'esprit de la secte y paroît à découvert. *Sed & altera posterior editio, quæ Amstelodami primùm anno 1745, mortuo jam Trecenti Bossueto, lucem aspexit, ab ipsis suis natalitiis omnem jam fidem perdidit; quippe cùm certo constet, eam, nisi Jansenianus fœtus sit, saltem obstetricantibus Jansenistarum manibus jam in partu suo deformatam, seu adulteratam fuisse.*

Nous ne suivrons pas l'auteur dans les autres omissions qu'il redresse & supplée avec autant d'érudition que de justesse. Herman de Wied (en latin *de Weida*, qui de là est nommé *de Weiden* par quelques auteurs) dont le P. Hedderich a voulu faire un grand & orthodoxe pré-

lat, y est bien apprécié d'après la *Protestation* du clergé & de l'université de Cologne, adressée à Paul III & à Charles-Quint, le 9 Octobre 1544. On voit par cette pièce authentique qu'Herman étoit foncièrement imbu des plus grossières erreurs des novateurs, & un des plus fanatiques ennemis de l'Eglise catholique. Il n'en faut pas davantage pour recevoir des éloges à Bonn. Viennent ensuite les grossièretés & les blasphèmes des dogmatifans de cette malheureuse école; particulièrement le persiflage de l'écriture-Sainte que le P. Thaddée continue de déchirer par une critique amère & dérisoire, avec un acharnement, avec une haine dont il n'y a pas d'exemple chez les Manichéens, les Ebionites, les Montanistes, ni dans aucune autre classe de sacrilèges barbouilleurs de ce Livre divin.



L'Égalité.

Ces jours passés, monsieur mon maréchal,
Après avoir visité mon cheval,
Me vint aussi faire la révérence.
Tout franchement bon jour & bonne chance,
Ce me dit-il; nous voilà tous ÉGAL.
... Vous vous trompez, mon cher monsieur Lafrancé.
Nous sommes tous ÉGAUX: c'est une différence.



NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

NEW-YORCK (le 30 Août). Depuis quelque tems deux objets principaux occupoient l'attention du congrès des Etats-Unis de l'Amérique : le premier concernoit sa résidence future, le second l'arrangement définitif de ses finances : l'un & l'autre ont été heureusement terminés. Après des discussions assez longues & vives, l'on est convenu de fixer le siege du gouvernement à Philadelphie, mais seulement pour l'espace de dix ans, à l'issue desquels, c'est-à-dire, avec la fin du siècle en 1800 le corps représentatif de l'Union-Américaine sera transféré en Virginie sur les bords de la riviere de Potowmack, où, dans une position centrale pour tous les Etats-Unis, il sera formé une ville fédérale, dont le territoire, indépendant d'aucun Etat en particulier, ne sera soumis qu'à sa propre juridiction, comme appartenant à toute la confédération en commun. Par ce moyen l'on obvierra, d'un côté à l'incommodité de déplacer le siege du gouvernement fédératif, en le rendant ambulante à tour de rôle par tous les Etats, & d'autre part aux inconvéniens qui résultent de son séjour permanent sur le territoire d'un Etat particulier; inconvéniens, dont on a vu des exemples en d'autres républiques fédératives, & qui donnerent lieu à transférer il y a quelques années le congrès de Philadel-

phie à New-Yorck. En conséquence de la résolution prise à présent à cet égard , toutes les branches du gouvernement seront établies à Philadelphie en Décembre prochain ; & avant le 1 dudit mois tous les départemens doivent y être transférés. — Le second objet plus important encore a été réglé d'une manière qui , sans blesser les principes de l'équité , concilie les intérêts des créanciers de l'Etat avec ceux du peuple Américain , les demandes de quelques-uns des Etats en particulier avec la justice due au corps entier de la confédération. Le bil passé à cet effet dans les deux chambres qui composent le congrès , & approuvé par M. Washington , en qualité de président des Etats-Unis , le 4 Août dernier , est étendu à proportion du nombre des objets qui y sont déterminés ; savoir , le mode de consolider la dette publique , de pourvoir à son remboursement successif , de fixer le progrès de ce remboursement ainsi que les intérêts qui en seront payés dans l'intervalle , d'éteindre le papier actuellement en circulation , d'effectuer les emprunts nécessaires pour ces différentes opérations.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 13 *Novembre*). Depuis la ratification de la paix conclue avec la Suede , on voit revenir successivement de Finlande les troupes qui y ont été employées ; toutes ces troupes défilent vers la Livonie , à mesure qu'elles arrivent , excepté les gardes & quelques autres régimens qui restent ici pour la garde de la cour & de la capitale ; & l'on ne laisse en Finlande , outre les bataillons de garnison de cette province , que quatre ou cinq régimens , avec les artilleurs nécessaires & un régiment de Cosaques.

On avoit résolu d'abord de transporter par mer en Livonie une partie des troupes destinées pour cette province ; mais comme il a paru depuis , que les circonstances n'étoient pas encore assez pressantes pour les exposer aux dangers de la mer dans la saison déjà si avancée , on a cru qu'il seroit plus sûr de les envoyer par terre à leur destination. Lorsque toutes ces troupes seront arrivées dans la Livonie , elles composeront une armée de plus de 30,000 hommes , non compris les Cosaques & autres milices. L'impératrice a conféré le commandement en chef de cette armée au général en chef baron d'Igelfrom , le même qui a négocié & signé la paix avec la Suede ; il a sous lui le général de Numsen & plusieurs autres généraux qui se sont distingués en Finlande. L'armée qui s'assemble dans la Livonie , ne sera pas la seule qui sera formée sur les frontières de la Pologne. On apprend qu'il se trouve actuellement rassemblé dans la Russie-Blanche un nombre suffisant de troupes pour former une seconde armée de 40,000 hommes au moins , dont le commandement sera donné , dit-on , au général en chef George Dolgorouckoy ; & qu'il y a en outre dans le gouvernement de Livonie un 3^{me} corps d'armée de 25,000 hommes , aux ordres du lieutenant-général Kreschnikow.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 12 Novembre*). Les lettres de la frontière nous annoncent la nouvelle , que l'armée Russe ayant marché en avant , s'étoit portée sur Kilia ; qu'elle avoit mis le siège devant la place , & qu'au départ des avis , celle-ci essayoit un feu très-vif d'artillerie. Le grand-visir instruit de ces mouvemens de l'ennemi , avoit rassemblé ses forces à quelque distance de Kilia ;

& l'on croyoit que le sort de cette forteresse se décideroit par une bataille. Des rapports postérieurs qui se répandent au départ du courier, veulent que la forteresse de Brahilow ou Braïla soit déjà également entre les mains des Russes de même qu'Ismaïl; mais aussi long-tems que la date manque à ces nouvelles, on ne peut les considérer que comme de simples bruits. Il est vrai que déjà depuis quinze jours les lettres de la Valachie nous y ont préparés, en nous apprenant que le prince Potemkin, ayant formé le projet de terminer la campagne par quelque coup d'éclat, avoit partagé ses troupes en quatre corps différens, dont deux s'étoient portés vers Ismaïl & Braïla, tandis que le grand-visir avoit fait avancer deux corps pour couvrir ces places.

Les Etats confédérés ont arrêté que la diete actuelle sera continuée encore pendant deux années, & que dans cet espace de tems, il faudra terminer définitivement la nouvelle constitution, ainsi que les autres affaires qui seront soumises à la décision des Etats.

Notre envoyé à Stockholm a fait rapport que le roi de Suede lui avoit déclaré que, nonobstant la paix conclue avec la Russie, il conserveroit toujours les mêmes sentimens envers la Porte, la Prusse & la république de Pologne; qu'il desiroit aussi faire avec la république un traité d'alliance & de commerce qui, conjointement au traité de la Suede & de la Prusse avec la Porte, tendit à renouveler l'équilibre dans le Nord. L'envoyé de Suede résidant ici, en a déjà conféré avec le département des affaires étrangères; cette déclaration, dans les circonstances actuelles, a occasionné beaucoup d'attention.

Le trésorier de la couronne, M. Kosowsky,

a reçu la ratification des Etats pour un emprunt de 10 millions.

La lettre circulaire que les maréchaux de la confédération ont adressée à la nation, pour lui recommander l'électeur de Saxe, dans la future élection d'un roi de Pologne, est conçue de la manière suivante.

„ Messieurs & freres, après avoir expédié, en date du 24 Septembre dernier, suivant l'ordre des Etats assemblés, une lettre circulaire pour demander à la nation, si, dans la vue de prévenir les interregnes, elle étoit d'avis de nommer un successeur au trône, du vivant de notre auguste roi, nous venons d'être nouvellement chargés par la volonté unanime des mêmes Etats de proposer à tous les Palatinats, terres & districts, assemblés aux diétines qui vont avoir lieu le 16 Novembre prochain, le sérénissime électeur de Saxe, comme candidat au trône de Pologne, après la plus longue vie du roi regnant. „

„ Un ordre de cette importance nous fait regarder comme un devoir des plus sacrés d'être les interpretes des sentimens unanimes des Etats, ainsi que de la tendre bienveillance du meilleur des rois & vrai pere de la patrie, qui, par la plus généreuse affection pour la nation, non-seulement ne s'oppose pas au vœu général de la diete, mais encore a bien voulu s'abstenir de nous présenter aucun candidat, afin que la nation use de la plénitude de ses droits pour parer aux inconveniens auxquels les interregnes nous exposent, & qui, dans les circonstances actuelles, semblent nous menacer. „

„ Sur ces motifs, les Etats confédérés voulant ôter, dans une affaire de cette importance, jusqu'à l'ombre des soupçons, en informant la nation des vœux unanimes de la diete pour empêcher que les intrigues étrangères ne détruisent un plan si désiré, ont résolu de prévenir tous les Palatinats, terres & districts, que, d'après les notions mûrement réfléchies pour les intérêts de l'Etat, ils croient que le sérénissime électeur de Saxe est de tous les candidats, celui sur qui la Pologne doit fixer ses regards. Cependant, les Etats confédérés ne préceptent nullement restreindre par cette ouverture pleine de fran-

chilé, les volontés des Palatinats, terres & districts; au contraire, ils ont pris à tâche de se conformer aux desirs de la nation, & de n'agir que d'après sa décision, tant à l'égard de la première demande, que pour la présente insinuation.,

„ Il est inutile de faire valoir aux illustres Palatinats, terres & districts, les qualités personnelles du sérénissime électeur de Saxe. La nation fait assez qu'en parlant de lui, on parle d'un petit-fils & arrière petit-fils de deux de nos rois; qu'on parle d'un descendant du sang des Jagellons & du grand Sobieski; que par conséquent il est question d'un prince, qui ayant le sang, le caractère & l'éducation Polonoise, & possédant en outre la langue nationale, respire l'attachement le plus sincère pour notre patrie. Allié aux plus puissantes maisons de l'Europe, considéré par ses alliances autant que par ses qualités personnelles, il fera le plus ferme appui de l'intégrité de nos Etats, & ayant devant lui un roi, citoyen, il s'habitue de bonne heure à apprendre à regner sur une nation libre, dans le cas où il parviendrait à se concilier l'affection & le consentement des illustres Palatinats, terres & districts. Après avoir rempli les ordres dont nous avons été chargés, nous vous témoignons en notre particulier le desir que nous avons d'être toujours avec estime & considération, Messieurs & freres &c.

Fait à Varlovie, le 9 Octobre 1790. ,,

THORN (le 19 Novembre). Les troupes Prussiennes entrent dans leurs quartiers d'hiver. Le corps de Henkel passe des environs de Königsberg en Samogitie, & prendra poste sur-tout entre Tilsit & Memel. Le quartier-général, avec une partie de l'artillerie, le commissariat, le roulage & le lazaret, se rendra à Istenbourg. Le corps d'Usedom aura ses quartiers à Teutsch-Eilan, Willeberg, Arls, Johanninsberg, Rastenburg, & Heilsberg; son quartier-général sera à Guttstadt. Nous n'apprenons rien des troupes qui occupent le district de la Netze. On dit que le général Mollendorf restera à Königsberg, & que tous ses équipages de campagne y sont arrivés.

E S P A G N E.

MADRID (*le 1 Novembre*). M. Fitz-Herbert, ambassadeur Britannique, ayant accompagné le roi de l'Escurial à St. Ildefonse, y a continué ses conférences avec le premier-ministre d'Etat jusqu'au 25 du mois dernier, qu'il revint à l'Escurial pour y attendre la réponse définitive, sur laquelle il avoit si fort insisté ; réponse des plus importantes, puisque l'*ultimatum* de l'Angleterre ne laissoit que le choix entre la guerre ou la concession des privileges, qu'elle demandoit pour sa navigation & sa pêche sur la côte occidentale de l'Amérique. Dans cette crise décisive, M. le comte de Florida-Blanca a cru utile & nécessaire de réunir le plus de lumières possible ; Il ne s'est pas contenté d'agiter la question de la paix ou de la guerre, de débattre & de concerter dans la jointe-d'Etat la réponse à donner au cabinet de St. James : il a été nommé encore à Madrid un comité composé de deux conseillers du conseil-d'Etat, deux de celui de Castille, deux de celui des Indes, & deux de celui de guerre, qui ont considéré & discuté la question & donné leur rapport. Il semble que ce rapport n'ait pas été des plus pacifiques. La plupart de ces personnes publiques, choisies dans l'élite de la nation, M. de Campomanes entr'autres, paroissent ne s'être laissés guider que par le seul sentiment de patriotisme, & avoir par conséquent préféré la guerre à des sacrifices qui, s'ils ne portent pas atteinte à l'honneur ou aux intérêts réels de l'Espagne, s'écartent au moins des principes qu'elle a suivis depuis trois siècles à l'égard de la navigation & du commerce de l'Amérique. Cependant, quoique l'on prétende que ce comité dont chaque membre a donné son *dictamen*

ou avis motivé par écrit, n'ait pas opiné pour accorder à l'Angleterre ses prétentions, la concession n'en a pas moins été faite. Ce fut le 25 Octobre, que le gouvernement se détermina à cette démarche, à laquelle bien des gens ne s'étoient pas attendus : & M. Fitz-Herbert ne quitta ce jour-là St. Ildefonse, qu'après avoir obtenu, à l'issue de ses conférences longues & fréquentes avec M. de Florida-Blanca, une réponse préliminaire, portant l'assurance de cette concession & qui fut d'abord envoyée en Angleterre par un courier. Celui-ci a été suivi jeudi, 28 Octobre, par un second qui y a apporté la confirmation de cet accord avec la convention même pour régler les points en question. Quoique l'on fasse un grand mystère de ces articles, l'on présume avec assez de probabilité, qu'ils se réduisent à ce qui suit : » 1°. Un établissement Anglois dans » la Baie de Nootka : 2°. Les limites de cet » établissement assez étendues & fixées d'après » le vœu de l'Angleterre : 3°. La liberté de la » navigation & de la pêche dans la mer du Sud, » bornée néanmoins à une certaine latitude : » 4°. Le redressement des griefs que l'Angle- » terre a contre l'Espagne, en commun peut- » être avec toutes les nations qui trafiquent dans » ses ports, chacune à proportion de l'étendue » de sa navigation ». Le troisieme de ces articles a été celui auquel le comité a le plus répugné, & qui certainement est de nature à ouvrir une source féconde de querelles qui ne se termineront tôt ou tard qu'à coups de canon. En attendant, l'on regarde les différends actuels comme terminés, & la ratification comme inmanquable, puisqu'il n'est pas apparent que la négociation, au point d'être achevée, s'accroche encore quelque part. L'Espagne a été bien

long-tems indéçise ; & il y a six mois qu'elle a résisté à la demande, que pressée décidément elle vient enfin d'accorder. Des raisons de finances ont beaucoup influé dans cette résolution, mais sur-tout le triste état de la France sur le secours de laquelle il étoit peu sûr de compter, quoique le décret de l'assemblée-nationale, relatif au pacte de famille, ait hâté vraisemblablement le procédé péremptoire de l'Angleterre.

Ce n'est pas assez que le nouvel empereur de Maroc nous ait cherché une querelle, dont le sujet est plus difficile à trouver que les ressorts ; un autre désastre nous a frappé sur la côte d'Afrique : un tremblement de terre a changé Oran en ruines. Les coups en ont été sentis au-delà de la mer, jusqu'à Carthagene ; un nombre effrayant, tant des habitans que de la garnison, y a péri ; toute la place a été bouleversée, & la consternation étoit d'autant plus grande, que les fortifications ayant été crevassées, renversées & ébranlées jusques dans les fondemens, la forteresse étoit ouverte & exposée au premier coup de main des Maures. Le gouverneur y a perdu la vie l'un des premiers, & M. de Cumbre, à qui le commandement étoit dévolu après sa mort, écrit à sa cour, *qu'il avoit pris le commandement des murailles*. C'est l'expression dont il se sert... A la nouvelle de cette catastrophe est venu se joindre une autre. Un galion, revenant de Lima avec une riche cargaison, a échoué sur la côte de Mogador. L'équipage augmentera le nombre des infortunés Espagnols qui se trouvoient à cette époque dans les Etats de Maroc, & dont les plaintes sont d'autant plus perçantes, que le barbare despotisme Africain menace de les sacrifier tous à sa vengeance, si l'Espagne ne

lui rend pas tous les bâtimens qu'elle vient de lui prendre... Enfin pour dernier trait de ce tableau, qui a succédé à l'incendie du plus beau quartier de Madrid, il faut dire que le *St. Janvier*, vaisseau de 70 canons, qui étoit en armement à Carthagene, a pris feu malheureusement, & qu'on n'a pu parvenir à l'éteindre.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 6 Novembre*). Le général-major de Pahlen, ministre *ad interim* de la cour de Pétersbourg près de la nôtre, a eu le 31 du mois dernier sa première audience du roi. — Les fréquentes conférences de nos ministres avec ceux de Russie & de Danemarck, ainsi que les allées & venues continuelles des couriers, excitent singulièrement l'attention de nos politiques. Il en est qui pensent qu'il s'agit d'une alliance entre ces trois cours.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 15 Novembre*). La situation des affaires entre l'Espagne & l'Angleterre, qui parut si menaçante il y a quelques jours, offre actuellement une perspective très-flatteuse pour le maintien de la paix qu'on espère de voir fleurir pendant long-tems entre ces deux nations, d'autant plus que les divers objets en discussion sont réglés de manière à ne laisser aucun doute de part ni d'autre à cet égard. En preuve de ce que nous avançons, la cour annonça, dimanche dernier au soir, par une seconde Gazette extraordinaire, l'arrivée, dans la matinée, du courier Shaw, de Madrid, avec la convention entre S. M. Britannique & S. M. Catholique pour terminer le différend qui subsistoit entre elles, laquelle fut signée au palais de l'Escorial, le 28 Octobre der-

nier, par les ministres des deux cours de la part de leurs souverains respectifs. En voici la teneur.

Art. I. Il est convenu que les bâtimens & les districts de terrain, situés sur la côte du nord-ouest du continent de l'Amérique septentrionale, ou bien sur des îles adjacentes à ce continent, desquels les sujets de sa majesté Britannique ont été dépossédés vers le mois d'Avril 1789, par un officier Espagnol, seront restitués auxdits sujets Britanniques.

II. De plus, une juste réparation sera faite, selon la nature du cas, pour tout acte de violence ou d'hostilité qui aura pu avoir été commis depuis le mois d'Avril 1789, par les sujets de l'une des deux parties contractantes, contre les sujets de l'autre; & au cas que depuis ladite époque, quelques-uns des sujets respectifs aient été forcément dépossédés de leurs terrains, bâtimens, vaisseaux, marchandises ou autres objets de propriété quelconques, sur ledit continent, ou sur les mers ou îles adjacentes, ils en seront remis en possession, ou une juste compensation leur sera faite pour les pertes qu'ils auront essuyées.

III. Et afin de resserrer les liens de l'amitié, & de conserver à l'avenir une parfaite intelligence entre les deux parties contractantes, il est convenu que les sujets respectifs ne seront point troublés ni molestés, soit en naviguant ou en exerçant leur pêche dans l'Océan Pacifique ou dans les mers du sud; soit en débarquant sur les côtes qui bordent ces mers dans des endroits non déjà occupés, afin d'y exercer leur commerce avec les naturels du pays, ou pour y former des établissemens; le tout sujet néanmoins aux restrictions & aux provisions qui seront spécifiées dans les trois articles suivans.

IV. Sa majesté Britannique s'engage d'employer les mesures les plus efficaces pour que la navigation & la pêche de ses sujets dans l'Océan Pacifique ou dans les mers du sud, ne deviennent point le prétexte d'un commerce illicite avec les établissemens Espagnols; & dans cette vue, il est en outre expressément stipulé que les sujets Britanniques ne navigueront point, & n'exerceront pas leur pêche dans lesdites mers, à la distance de dix lieues maritimes d'aucune partie des côtes déjà occupées par l'Espagne.

V. Il est convenu que, tant dans les endroits qui seront restitués aux sujets Britanniques, en vertu de l'article premier, que dans toutes les autres parties de la côte du nord-ouest de l'Amérique septentrionale ou des îles adjacentes, situées au nord des parties de ladite côte déjà occupées par l'Espagne, par-tout où les sujets de l'une de ces deux puissances auront formé des établissemens depuis le mois d'Avril 1789, ou en formeront par la suite, les sujets de l'autre auront un accès libre, & exerceront leur commerce sans trouble ni molestation.

VI. Il est encore convenu, par rapport aux côtes, tant orientales qu'occidentales de l'Amérique méridionale, & aux îles adjacentes, que les sujets respectifs ne formeront à l'avenir aucun établissement sur les parties de ces côtes situées au sud des parties de ces mêmes côtes & des îles adjacentes déjà occupées par l'Espagne; bien entendu que lesdits sujets respectifs conserveront la faculté de débarquer sur les côtes & îles ainsi situées, pour les objets de leur pêche, & d'y bâtir des cabanes & autres ouvrages temporaires, servant seulement à ces objets.

VII. Dans tous les cas de plainte ou d'infraction des articles de la présente convention, les officiers de part & d'autre, sans se permettre au préalable aucune violence ou voie de fait, seront tenus de faire un rapport exact de l'affaire & de ses circonstances à leurs cours respectives, qui termineront à l'amiable ces différends.

VIII. La présente convention sera ratifiée & confirmée dans l'espace de six semaines, à compter du jour de sa signature, ou plutôt, si faire se peut.

En foi de quoi, nous soussignés plénipotentiaires de leurs majestés Britannique & Catholique, avons signé en leurs noms, & en vertu de nos pleins-pouvoirs respectifs, la présente convention, & y avons apposé les cachets de nos armes.

Fait à San-Loranzo el Real, le 28 Octobre 1790.

(Signés) *Alleyne Fitz-Herbert.*
El conde de Florida-Blanca.

Par une ordonnance, inférée dans la Gazette de la cour du 13, on doit discontinuer les récompenses accordées pour l'enrôlement des matelots; & leurs maisons de rendez-vous seront

fermées. Les travaux dans nos chantiers sont tous arrêtés. Ces arrangemens ont lieu en conséquence de quelques articles séparés, signés entre les cours de Madrid & de Londres, & stipulant le tems auquel elles désarmeront & rempliront en tout point, les conditions de la convention faite entre elles. Cependant nous apprenons que le roi de Maroc est en guerre ouverte avec les Espagnols, qu'il s'est mis à la tête d'une armée de 100,000 hommes &c. On demande ici comment l'Espagne pourra-t-elle désarmer au moment où elle doit employer ses forces contre les Maures? Et si elle ne le fait point, la Grande-Bretagne osera-t-elle procéder au désarmement de ses flottes tandis que l'Espagne conservera les siennes prêtes à agir au besoin?

Il a été expédié une frégate pour rappeler l'amiral Cornish; on croit qu'elle l'atteindra avant qu'il arrive à l'isle de Madere. Cet amiral reviendra d'abord; il ne détachera qu'un vaisseau de ligne & une frégate qui iront renforcer le chef d'escadre Cornwallis à Madras; par la raison que, Tippe-Saïb étant en guerre contre les Anglois & ses alliés, il convient d'avoir dans l'Orient des forces respectables tant par mer que par terre, afin de pouvoir exterminer, s'il est possible, ce chef hardi & inquiet de l'Indostan. On prétend que le gouvernement a beaucoup à cœur cet objet ainsi que d'autres plans qu'il médite pour étendre nos possessions dans les Grandes-Indes. — On prétend que l'état formidable qu'offre actuellement l'Angleterre produira, entre autres bons effets, celui de retarder la conclusion de la triple alliance que méditoient de faire la Russie, la Suede & le Danemarck; d'autant plus que cette dernière puissance se gardera bien de provoquer l'Angleterre

par une mesure si contraire à ses vrais intérêts. — En conséquence de l'arrangement fait avec l'Espagne, la compagnie des Indes employera un plus grand nombre de navires pour porter des fourrures & d'autres marchandises en Chine & les échanger contre du thé ; ce qui empêchera la sortie des espèces qui devient un objet félicieux.

Le colonel Cathcart qui partit l'année dernière pour se rendre à la Chine avec le projet de négocier un traité de commerce entre cet empire & la Grande-Bretagne, étant mort dans la traversée, il est d'autant plus à désirer que le gouvernement envoie à la Chine un homme chargé d'une mission semblable, que cet arrangement est extrêmement nécessaire. Ce traité pourroit être d'un avantage égal pour les deux empires, & changeroit les dispositions des Chinois à l'égard de l'Angleterre qui est la puissance avec laquelle ils font le plus sur leurs gardes. Les Chinois aiment les vieilles coutumes, ils craignent de faire de faux pas, en adoptant de nouvelles. — Les affaires de la compagnie des Indes feront un des premiers objets soumis à la discussion du parlement. Il s'agira de décider si cette compagnie retiendra ou non ses possessions territoriales, & si, dans le cas où elles lui seroient enlevées, le gouvernement ne devroit pas se rendre garant & responsable du dividende actuel de 8 pour cent, ainsi que de la dette étrangère au royaume que la compagnie a contractée dans le cours de la dernière guerre.

Son Exc. le comte de Stadion, envoyé extraordinaire & ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur, fut présenté en cette qualité, le 12, au roi & lui remit ses lettres de créance. Le comte Rewisky eut en même tems son audience de congé.

A L L E M A G N E.

BERLIN (*le 16 Novembre*). Les lettres de M. le comte de Lufi, du 20 Octobre, portent qu'à cette date il se trouvoit encore dans le camp du grand-vifir près de Siliftria en Bulgarie sur la rive droite du Danube, & que les garnifons Ottomanes, de 10 à 12,000 hommes chacune, occupoient encore les places fortes de Brahilow, Ifmaïl & Kilia. Ces mêmes lettres annoncent que l'armée Ruffe s'étant approchée de la ville de Kilia, il s'est donné un combat dans lequel, au rapport des Turcs, les Ruffes auroient perdu 700 hommes.

Le roi ayant réfolu d'étendre la sphere d'activité de fon grand conseil-de-guerre, ainfi que fes liaifons & fa connexité immédiates avec fon directoire-général, vient de l'incorporer à perpétuité avec le département militaire de ce dernier, en lui confervant fa forme ordinaire, & en ordonnant qu'il formera dorénavant le huitieme département de fon directoire-général, lequel fera présidé en fecond par fon ministre-d'Etat M. le comte von der Schulenburg-Kehnert, qui néanmoins confervera fa féance & voix délibérative, ainfi que fon département dans le grand-directoire.

VIENNE (*le 17 Novembre*). Le feld-maréchal prince de Cobourg est arrivé ici dans la nuit du 6 de ce mois. Le lendemain, il a eu audience particuliere de l'empereur. Ce prince est allé prendre le commandement des troupes à Presbourg pendant le couronnement. Deux régimens de cavalerie tiendront compagnie aux 3 bataillons des grenadiers pendant le féjour de la cour en Hongrie.

Le 7, M. le baron de Jacobi, envoyé élec-

toral de Brandebourg, présenta à S. M. l'empereur ses nouvelles lettres de créance par lesquelles il est en même tems déclaré envoyé extraordinaire & ministre-plénipotentiaire de la cour de Prusse, & destiné à succéder au poste qu'occupoit ici S. Exc. Mr. le comte de Podewils, dont le départ est fixé au 20 ou 22 de ce mois. Ce ministre qui est généralement regretté ici, & qui a su mériter l'estime de notre cour, reçut en présent de l'empereur une superbe tabatiere enrichie du portrait de sa majesté & garnie des plus beaux brillans; on l'évalue à plus de 6 à 7 mille florins. — Le roi de Naples arriva le 8 en cette capitale, & y fut suivi le lendemain matin par la reine, son épouse. — Le prince de Paar est parti le 9 pour Presbourg avec toute la pompe qui lui est due en qualité de grand-maître héréditaire des postes des royaumes & provinces de la monarchie Autrichienne. A chaque station, il est accompagné du maître de poste à côté de sa voiture, & précédé de 4 postillons. — L'empereur, l'archiduc François avec l'archiduchesse son épouse & les archiducs Ferdinand, Charles, Léopold & Joseph sont partis également le 9 au matin pour Schloshof près de Presbourg, & le roi de Naples avec la reine après dîner. — S. A. R. l'archiduchesse Christine, avec le duc son époux, s'est mise, le même jour, en route pour Malaczka, terre du comte de Palfy située à peu de distance de Presbourg, & leurs majestés Siciliennes en même tems pour Schloshof. — S. M. l'empereur a fait, le 10, son entrée publique à Presbourg. Le même jour & le lendemain, les Etats furent assemblés, & le 12 ils procédèrent à l'élection d'un Palatin dans la personne de S. A. R. l'archiduc Léopold. Le 15,

à huit heures du matin, le palatin suivi des magnats, alla inviter le roi à se rendre au lieu du couronnement qui s'est fait avec toute la pompe & les formalités d'usage.

Il y a encore des mécontents en Hongrie, quoique quelques-uns, qui avoient entretenu correspondance avec des cabinets étrangers, soient déjà renfermés dans les prisons d'Etat de Brünn & de Grätz. — L'empereur vient récemment d'interdire à quelques comitats le droit du glaive, dont ils jouissoient depuis un tems immémorial, & ordonne sous les peines les plus rigoureuses, qu'à l'avenir aucune sentence de mort ne soit exécutée avant d'avoir été soumise à sa résolution.

Selon la Gazette de la cour, les quatorze bataillons de troupes Allemandes qui se trouvoient dans la Valachie, sont allés prendre leurs quartiers d'hiver en Transilvanie.

On mande de Belgrade, que les nouveaux ouvrages de fortifications élevés depuis la conquête de cette place, ont été effectivement démolis, mais que l'artillerie qu'on avoit déjà commencé à transporter à Semlin, y a été transférée de nouveau, de maniere que cette forteresse importante est en sureté jusqu'à la conclusion du traité de paix définitif.

A ce que l'on prétend, le major Powalischin est arrivé de l'armée du prince Potemkin avec des dépêches pour le prince Gallitzin, ambassadeur de Russie près de l'empereur, contenant les dernières conditions, auxquelles cette puissance étoit disposée à faire la paix avec la Porte. L'on assure que ces conditions sont :

1^o. La possession reconnue de la Crimée, avec

2^o. la cession d'Akiermann & d'Oczakow : 2^o. La

3^o. renonciation, de la part de la Russie, à l'in-

„ dépendance de la Moldavie & de la Valachie , pourvu que Choczim soit rasé ; 3^o. Que Bender à demi-rasé reste dans son état actuel & ne soit pas rétabli par les Turcs „ La Russie continue d'ailleurs de se refuser à la médiation de la Prusse , ainsi qu'à la garantie des puissances maritimes : elle demande , que le baron de Herbert en fasse ouverture aux plénipotentiaires Turcs au congrès de Szistove ; que , s'ils acceptent les conditions , le prince Potemkin en soit immédiatement informé : mais , si cette acceptation n'a pas lieu avant le 1^{er} Février , la cour de Russie en regardera la proposition comme non avenue.

On assure que l'ambassadeur de Russie prince de Gallitzin , reçut dans la soirée du 10 de ce mois , de la part du prince Potemkin , un courrier expédié de Bender le 24 Octobre , avec la nouvelle d'une victoire remportée par les Russes sur les bords du Cuban.

Nous avons appris la fin tragique du prince Maurojeni qui fut exécuté le 1^{er} Octobre au camp du grand-visir. Ce dernier l'avoit fait inviter itérativement à se rendre auprès de lui ; mais l'Hospodar qui sans doute auguroit mal de son sort , avoit su , tantôt sous un prétexte , tantôt sous un autre , décliner cet ordre. Il fut enfin obligé d'obéir , & à peine se fut-il rendu dans le camp , qu'on lui déclara que le Sultan demandoit sa tête. Ce fut un coup de foudre pour un homme qui du vivant de Hassan-Bacha , & durant les 5 dernières années de sa vie , s'imaginait pouvoir gouverner l'Empire Ottoman. Pour éviter la mort , il embrassa d'abord la religion mahométane ; mais il fut surpris lorsqu'on lui dit , que malgré cela , il ne pouvoit éviter d'avoir la tête tranchée , & que tout l'avantage

que e' changement de religion lui procureroit , seroit de pouvoir faire , avant que de mourir , sa priere à la Turquie , comme il le fit effectivement au moment où l'on alloit lui faire sauter la tête , que le grand-visir envoya aussi-tôt à Constantinople. La mort de Maurojeni , ainsi que son apostasie , justifieront assez l'idée que l'on avoit de son caractère violent & de la méchanceté de cet homme.

I T A L I E.

MILAN (le 13 Novembre). Un ordre sévère défend à nos bureaux des postes l'introduction de la plus grande partie des feuilles politiques de France , sur-tout de celles qui parlent en faveur de la révolution.

MODENE (le 10 Novembre). Un des accidens que toute la prudence humaine ne peut prévoir vient de répandre le deuil dans tous les cœurs. La duchesse notre souveraine revenoit de la promenade , le 12 Octobre au soir ; elle rentrait dans ses appartemens ; un faux pas l'a fait tomber sur le parquet ; elle a eu le malheur de se casser la cuisse dans la partie supérieure ; la douleur fut si vive qu'elle s'évanouit. Les secours furent prompts & heureux , mais l'extrême faiblesse de la malade donne des inquiétudes sur son état. Le duc notre souverain , la princesse sa sœur se réunissent au peuple dans les églises , où l'on fait les vœux les plus ardens pour la conservation de cette princesse.

LIVOURNE (le 6 Novembre). La frégate de guerre Angloise , l'*Eurydice* , de 24 canons , le capitaine George Lumsdaine , a relâché ici , venant de Tanger & en dernier lieu de Gibraltar : elle a sur son bord un ambassadeur Maure

avec sa fuite, qu'elle transporte à Constantinople. L'objet de la mission de ce ministre est non-seulement relatif à l'avènement du monarque Africain, son maître, mais aussi à la déclaration de guerre entre lui & l'Espagne. Le service que la marine Angloise lui rend par le transport de l'ambassadeur, est au contraire une preuve de la bonne intelligence entre cette puissance barbaresque & l'Angleterre.

F R A N C E.

PARIS (*le 23 Novembre*). Le roi, la reine & tous les restes de la famille royale, sont actuellement fixés ici pour tout l'hiver. On devoit croire qu'en sacrifiant au désir du peuple le plaisir d'habiter St. Cloud ou d'autres lieux qui pourroient leur être plus agréables, leurs majestés recueilleroient au moins le fruit de leurs complaisances : elles sont dans une position toute différente. Ce même peuple Parisien, soufflé par les ennemis de tout ordre, juge les ministres, & force le roi à les renvoyer. Voilà le premier accueil que reçoit ce prince. Il desiroit former sa maison, & voudroit prendre pour sa garde & à sa solde, une partie de la milice Parisienne soldée ; & c'est ici qu'il va éprouver la plus odieuse & la plus injurieuse des résistances. Dès le 7, le club des Jacobins délibéra sur la proposition du roi, relative à cet objet, & elle y fut regardée comme inconstitutionnelle & attentatoire à la liberté du peuple. Ces gardes, crioit-on avec fureur, deviendront les agens du despotisme, & mettront le peuple dans les fers. C'est avec cette défiance qu'on traite le monarque qui a le plus fait pour son peuple. On annonce par ces craintes & ces pré-

cautions qui ne seroient permises qu'envers un homme coupable , qu'on ne peut avoir aucune confiance en celui à qui on refuse tout , après qu'il a tout donné.

Le roi a disposé de la place de garde-des-sceaux , en faveur de M. Duport du Tertre , avocat , & a nommé M. du Portail pour successeur de M. de la Tour-du-Pin au ministère de la guerre. M. Guignard St. Priest a aussi donné sa démission ; il n'a pas encore de successeur. On croit que ce sera M. de la Milliere.

Il n'est pas probable , que les princes d'Allemagne se prêteront à accepter des indemnités , à la place des droits dont les décrets de l'assemblée les ont dépouillés. Tels sont du moins les sentimens qu'ils ont manifestés à la diete de Ratisbonne & au congrès électoral à Francfort.

L'assemblée-nationale dans la séance du 20 de ce mois , a porté sur l'affaire d'Avignon le décret suivant. » L'assemblée-nationale ajourne la » pétition du peuple Avignonois ; décrète que » le roi sera prié de faire passer des troupes de » Ligne à Avignon , pour y protéger sous ses » ordres , les établissemens François & y main- » tenir de concert avec les officiers municipaux , » la tranquillité publique ». M. l'abbé Maury vouloit qu'on ajoutât que ces troupes étoient envoyées conformément à la demande que le pape en avoit faite au roi. L'on a remarqué qu'il n'a pas été question dans cette séance , du comtat Venaissin. Aussi , l'on fait que l'assemblée représentative , séant à Carpentras , insiste plus que jamais sur la fidélité au pape , & à ne vouloir reconnoître d'autre souverain. Pourroit-elle en effet en avoir un autre qui rendit le peuple plus heureux , & qui exigeât moins d'impôts , ou plu-

tôt qui n'en exigeât aucun ? Et n'est-ce pas **M** ce qui intéresse essentiellement le peuple ?

Extrait d'une Lettre de Vence. Le 18 du mois d'Octobre les commissaires de notre district vinrent se saisir des papiers du chapitre, des clefs de l'église cathédrale, en chassèrent les chanoines, en leur interdisant d'y jamais célébrer l'office. Les membres du chapitre ont fait leurs protestations contre cette violence. Le département écrivit à la même époque à l'évêque (Voyez à la page suivante la réponse du prélat). Celui-ci écrivit aussi-tôt à ses curés de continuer à s'adresser à lui pour toutes les permissions & autres actes, & il leur défendit, sous peine des censures ecclésiastiques, de publier dans leur église la prétendue constitution du clergé. Le peuple étoit prêt à se soulever contre le district ; le prélat l'en empêcha. Il y a un mécontentement général contre toutes ces opérations destructives. — La même opération s'est faite à Grasse ; même conduite de l'évêque & du chapitre, & même mécontentement du grand nombre. A Glandève & à Senez, on n'a pas voulu recevoir le décret.

M. l'évêque de Fréjus, où est fixé l'évêché du département, a déclaré ne vouloir rien recevoir ni donner, en fait de juridiction.

M. l'évêque de Vence s'attend à tout, même à la mort, s'il le faut, pour défendre les droits de son siège & sa juridiction, qu'aucune puissance temporelle n'a le droit de lui enlever. On lui a signifié de quitter sa maison épiscopale pour le premier Janvier.

MM. les administrateurs composant le directoire du département du Var, ayant écrit à M. l'évêque de Vence, une lettre datée de Tou-

lon, le 8 Octobre dernier, pour qu'il cessât à l'instant toute fonction épiscopale, en ce qui concerne le gouvernement des paroisses, la concession des dispenses & tous les autres actes de la juridiction ecclésiastique, ce prélat leur a fait la réponse suivante :

» Lorsque la nation, Messieurs, s'est emparée de toutes nos propriétés ecclésiastiques, fondées sur les titres les plus solides, maintenues par une possession de plusieurs siècles, placées sous la sauve-garde des loix anciennes, de l'Eglise & de l'Etat, garanties par les plus rigoureuses censures, *personne de nous ne s'y est opposé. Si notre conscience ne nous permettoit pas de les livrer., nous ne les avons pas du moins refusées,* & peut-être notre silence nous sera un jour reproché devant Dieu. »

» Mais aujourd'hui vous m'enjoignez, d'après l'explication que vous donnez sans doute aux décrets concernant le clergé, de renoncer encore au gouvernement spirituel de mon diocèse, d'y cesser tout exercice de la juridiction spirituelle. Si je la tenois des hommes, je la céderois, en preuve de ma fidélité à la nation, à la loi, au roi; mais je la tiens, cette juridiction, toute de J. C. & de son vicaire sur la terre. Mes peres dans l'épiscopat l'avoient reçue d'eux, avant que l'empire eût adopté la Religion catholique, & je dois toujours l'exercer, cette juridiction, dût la Religion catholique être proscrite de l'empire. »

» Le salut des ames confiées par le souverain Pasteur à ma sollicitude pastorale, mon propre salut & le vôtre, me font donc une obligation étroite de ne pas abandonner volontairement mon Eglise.... Un évêque étranger ne

pourroit la gouverner légitimement. Les Canons très-exprès de divers conciles interdisent toute juridiction à un tel évêque ; & je ne puis livrer mon peuple au schisme. Dès que la loi humaine & la loi divine sont en opposition , il n'y a pas à balancer. Jugez vous-mêmes devant l'Eternel , *si je dois plutôt obéir aux hommes qu'à Dieu : l'autorité temporelle peut contraindre , un évêque fait souffrir. Ma volonté est de ne pas abandonner mon troupeau , mon devoir est de ne pas résister à la force ; si elle m'éloigne de mes ouailles , mon corps sera absent , mais mon esprit & mon cœur habiteront toujours au milieu d'elles. »*

Le chapitre de Quimper a également fait contre les décrets de l'assemblée-nationale , la protestation suivante :

„ Messieurs , devions-nous nous attendre à la rigueur des loix que vous venez nous intimer de la part d'une assemblée que le roi n'avoit convoquée que pour le conseiller & l'assister dans toutes les choses qui seroient mises sous ses yeux , & pour faire connoître à sa majesté les souhaits & les doléances de ses peuples ? Où sont-ils donc les vœux des provinces qui aient demandé , sollicité notre suppression , comme un bien pour l'ordre religieux & civil de l'Etat ? Qu'avions-nous fait qui pût nous mériter cet arrêt de destruction qu'on prononce aujourd'hui contre nous ? Notre auguste monarque placeroit donc sa gloire dans l'anéantissement de ces corps antiques & respectables , dotés par la piété des rois ses peres & ses prédécesseurs , lui qui ne respire que pour le bonheur de tous ses sujets , & qui se montra toujours si attaché aux principes de la Religion , comme à l'unique consolation qui nous soit donnée dans nos malheurs ! „

„ La sévérité de vos ordres suffit pour justifier les réclamations que faisoient , il y a près de deux ans , les prélats , & les chapitres de la province de Bretagne , assemblés à S. Briec par ordre du roi. Ils sembloient prévoir dès-lors les malheurs qu'alloit en-

traîner une convocation faite d'après les principes républicains d'un ministre protestant, & précédée de cris populaires & tumultueux, qui appelloient l'anarchie sous le nom séducteur de la liberté, & qui annonçoient le bouleversement général de la monarchie, sous le titre fastueux de la régénération de l'empire. Mais quelque rigoureux que soient vos décrets, nous l'avons promis, Messieurs, & nous serons fideles à notre parole, vous nous trouverez soumis & dociles en tout ce que nous pourrons accorder sans blesser les loix éternelles de la conscience, & les loix saintes de l'Eglise catholique, apostolique & romaine, dont nous sommes les ministres. La sanction royale dont vos décrets sont revêtus, ne nous permet pas la plus légère résistance. Prêtres & citoyens (car on peut bien nous enlever ce dernier titre, mais on ne nous en arrachera jamais le sentiment du fond de nos cœurs, où il est profondément gravé), nous avons renouvelé, il y a quelques mois, à notre bon roi, notre serment de fidélité, par un acte authentique & solennel dont la France entiere a été instruite. Nous ne pouvions pas prévoir alors que notre obéissance dût être mise à une épreuve aussi dure & aussi humiliante. Mais, au nom du roi notre maître & le vôtre, nous ne savons qu'obéir. Nous révérons en lui le dépositaire unique du pouvoir suprême, qui, n'appartenant qu'à Dieu seul, ne peut émaner que de Dieu, & qui, dans toute monarchie, réside essentiellement tout entier entre les mains du monarque. Oh! si nos malheurs pouvoient effacer les siens! Mais nous sommes assurés qu'ils ajoutent encore à l'amertume de son cœur, & qu'ils déchirent cruellement son ame sensible & paternelle. Cette idée aggrave le poids de notre disgrâce: oui, Messieurs, permettez que, par l'impulsion d'un sentiment patriotique, aussi vif que vrai, nous vous le déclarions ici: ce seroit avec consolation, avec joie même & transport que nous céderions nos places & nos dignités, que nous verserions jusqu'à la dernière goutte de notre sang, si notre suppression ou notre mort pouvoit devenir une source de paix pour le royaume, de gloire pour l'Eglise, & de prospérité pour notre souverain. Mais, hélas! le coup terrible qui nous frappe & nous détruit, ne laisse après nous que de tristes ruines sur

lesquelles la Religion & l'Etat verseront un jour des larmes de regrets justement méritées ; & l'on cherchera en vain sous nos débris, les trésors du sanctuaire pour payer la dette de la nation, l'on n'y trouvera plus que des cendres. ,,

„ Nous vous avons déjà exposé, Messieurs, les devoirs essentiellement attachés à notre état, & dont l'Eglise nous a si spécialement recommandé l'accomplissement fidele dans une infinité de Canons ; nous vous avons assuré, & nous vous répétons encore aujourd'hui que nous les aimons ces devoirs, & que nous y restons inviolablement attachés. Nous vous avons priés de solliciter pour nous auprès de l'assemblée, la grace de mourir dans l'exercice public des fonctions de la vie canoniale : nous n'avons pu obtenir ce léger amendement aux décrets sévères qui nous suppriment ; & notre suppliche semble avoir irrité & provoqué l'exécution de la loi de suppression. Vous nous ordonnez de quitter nos bénéfices, & de laisser à d'autres ministres le soin du culte public qui nous étoit confié dans cette Eglise cathédrale. Nous ne nous permettrons pas, Messieurs, de nous plaindre aux yeux du peuple de la dureté avec laquelle on nous dépouille, sans que nous ayons même été accusés. Non, nous ne nous souleverons pas contre la main qui s'appesantit sur nous ; & si notre destruction venoit à exciter ses murmures, nous protestons d'avance de notre innocence ; & nous osons défier nos ennemis de citer une seule circonstance où nous ayons seulement ouvert la bouche pour solliciter la commération publique, que l'on a peine à refuser même à l'homme coupable, dès qu'il est malheureux. ,,

„ En cédant à la force, à ce pouvoir qui brise tout & ne respecte rien, nous protestons hautement contre l'impossibilité absolue où vous nous mettez, Messieurs, de satisfaire à nos obligations les plus indispensables. Nous déclarons que nous n'y renonçons pas, mais que nous ne faisons que les suspendre, jusqu'à ce que des tems plus heureux nous en permettent le libre exercice. Nous déclarons que ce n'est que par amour de l'ordre public, & par la crainte de le troubler, que nous nous retirons, le cœur plongé dans la plus profonde douleur. Nous protestons, au nom des pieux fideles qui ont doté cette Eglise, con-

tre l'anéantissement de leurs fondations, & nous demandons, au nom de la justice & de la Religion, qu'elles soient toutes fidèlement acquittées, suivant leurs intentions (que nous respecterons jusqu'au dernier soupir) par les nouveaux ministres que vous allez nous substituer. Nous protestons contre l'envahissement des biens du clergé, & en particulier des biens de l'Eglise de Quimper, biens sacrés que nous devons conserver & transmettre à nos successeurs, tels que nous les avons reçus; biens dont l'administration nous étoit confiée par toutes les loix de l'Eglise & de l'Etat, & dont les saints Canons nous défendent, sous des peines graves, de permettre ou de tolérer l'usurpation par un coupable silence; biens enfin dont il n'est aucune puissance temporelle sur la terre qui puisse s'emparer, sans encourir l'anathème fréquemment prononcé contre ces usurpateurs, dans un grand nombre de conciles. Nous renouvelons toutes les déclarations que nous avons déjà faites & consignées dans les piéces déposées entre vos mains, par MM. Bernetz & Mauduit, recteurs de ce diocèse, le 6 Octobre; piéces infiniment respectables & par les sentimens vrais & orthodoxes qu'elles renferment, & par l'autorité du saint pontife, dont elles sont comme le testament ou l'expression des dernières volontés. „

„ Il est un dernier article, Messieurs, sur lequel les loix inflexibles de la Religion & de la conscience ne nous permettent pas de nous rendre à vos décrets: nous osons vous le dire avec la sainte intrépidité qui convient à la place honorable que nous occupons en ce moment. La mort du vénérable prélat que nous pleurons, ayant laissé le siege de Quimper vacant, vous n'ignorez pas, Messieurs, que l'exercice de la juridiction épiscopale est dévolue de droit au chapitre de l'Eglise cathédrale. C'est l'Eglise qui nous a confié ce glorieux privilege: elle seule pouvoit nous le donner; elle seule aussi peut nous en dépouiller. Nous ne pouvons nous en départir. Vous respectez sans doute la ligne de démarcation qui sépare la puissance temporelle & la puissance spirituelle; vous sentez que si vous outrepassiez une fois les bornes qui distinguent ces deux pouvoirs, ç'en est fait; la ruine de l'Eglise Gallicane est inévitable. Nous vous le déclarons donc, Messieurs, les décrets de l'Assemblée.

nationale ne peuvent rien innover dans l'exercice de la juridiction ecclésiastique ; elle ne peut ni ôter, ni donner ce pouvoir spirituel. Les nouveaux vicaires que vous voulez instituer, ne pourroient sans crime s'ingérer dans le gouvernement du diocèse, n'ayant pas une institution canonique & spéciale pour cette importante administration. Ce seroient de véritables intrus, l'opprobre de l'Eglise, le scandale des fideles, sans mission, sans caractère suffisant, & par conséquent incapables d'exercer avec validité la nouvelle juridiction spirituelle dont il vous plairoit de les revêtir, après avoir prétendu nous en dépouiller. Ces principes incontestables ne vous sont point étrangers. Nous vous le déclarons donc, Messieurs, de la manière la plus formelle, que nous ne pouvons consentir à la suppression des vicaires-généraux que nous avons nommés pour exercer, en notre nom, pendant la vacance du siege, la juridiction épiscopale dans ce diocèse : nous déclarons continuer à ces Messieurs tous les pouvoirs que nous leur avons confiés, & nous leur enjoignons de les exercer jusqu'à ce que le siege de Quimper soit pourvu d'un pasteur légitime. Nous déclarons intrus, sans titre & sans pouvoirs, les ecclésiastiques que vous voudriez substituer à la place des vicaires-généraux & des autres officiers par nous nommés pour le gouvernement du diocèse ; nous déclarons nuls & de nul effet tous les actes de juridiction épiscopale qu'ils prétendroient exercer, en vertu des décrets de l'assemblée-nationale, absolument incompétente en matière spirituelle. ,,

„ Ce n'est pas, messieurs, pour jeter de vaines terreurs dans les consciences que nous vous faisons ces protestations & ces déclarations expresses ; c'est, au contraire, pour l'acquit de nos propres consciences, & pour la tranquillité des ames dont la conduite nous appartient, & dont nous devons prévenir les besoins par une vigilance & une sollicitude continuelle : ce n'est pas, comme on a osé l'avancer, pour établir & fomentier le schisme. Ah ! c'est plutôt pour l'éloigner que nous tenons, avec une fermeté inébranlable, aux regles & à la discipline de l'Eglise. Non, messieurs, nous n'abandonnerons pas ce vaste diocèse, cette portion précieuse de l'héritage de J. C., à des hommes sans caractère, qui ne pourroient ni absoudre, ni dé-

lier. Pleins de cet esprit de force qui animoit notre saint évêque dans des circonstances que vous n'avez pas oubliées, & qui vous paroissent moins importantes, nous serons inflexibles. L'appareil de la mort ne nous feroit pas pâlir ; trop heureux de pouvoir mêler notre sang avec celui de l'Homme-Dieu pour la cause de la Religion, & pour le salut des ames. ,, (a)

„ Fait & arrêté, en chapitre, lesdits jour & an. Ainsi signé, *Gilart de Larchantel, Talhouet, le Normant, Desnoës, le Borgne, Guesdon, Roquancourt, Cossoul, Larchantel, de Silguy, Audouyn*; par adhésion, *Descognels, Thiberge, Dulaurents, Desnoës*; par procuration de *Duportal*. ,,

Réponse de M. l'évêque de Laon à la lettre de M. l'évêque de Soissons, qui lui écrit dans les premiers jours d'Octobre, pour lui faire part de l'invitation qui lui étoit faite par le directoire du département de l'Aine, d'exercer les fonctions pastorales dans toute l'étendue de ce département, dans lequel est compris le diocèse de Laon.

„ En avouant, monseigneur, que mes diocésains ne pourroient que gagner beaucoup à passer sous votre gouvernement, & à avoir pour pasteur un évêque qui leur donneroit l'exemple de toutes les vertus, je suis obligé de reconnoître, quelque respect que j'aie pour les décrets de l'assemblée, que ne tenant point d'elle ma juridiction, je ne peux en être dépouillé que par la puissance qui m'en a revêtu, & qu'il est de mon devoir de n'y renoncer qu'après la décision de l'Eglise, & par le concours des formes canoniques. En conséquence, j'ai adhéré à la déclaration faite par M. l'archevêque d'Aix, qui a fait connoître à l'assemblée son incompétence sur la suppression,

(a) Il faudra voir à présent le parti que prendra l'évêque nouvellement élu de Quimper. Le courage se réveille en France. Quels moyens prendra cette philosophie qu'on nous dit si douce, si humaine, si tolérante? Se bornera-t-elle à ces expressions qui lui sont si familières de fanatiques, superstitieux, ou bien voudra-t-elle faire des martyrs? Il ne lui manqueroit que ce dernier trait pour la caractériser.

création & circonscription des diocèses, & j'ai voulu renouveler mon adhésion par l'organe de M. l'évêque de Clermont, qui n'ayant pu parvenir à se faire entendre, a publié un écrit qui rappelle les principes que nous devons professer, & qui doivent régler notre conduite. Nous devons naturellement espérer que l'assemblée aura égard à notre réclamation, d'autant plus que l'on attend tous les jours la réponse du Souverain Pontife à la lettre du roi. „

„ Mais si elle s'y refuse, nous ne pouvons point hésiter à écouter la voix & le sentiment de notre conscience, & à faire connoître que si les évêques de France laissent envahir leurs propriétés temporelles, ils ne démentiront jamais les principes qu'ils doivent suivre. Telle est, monseigneur, ma façon de penser; j'aime d'autant plus à l'avouer vis-à-vis de vous, que je la crois parfaitement conforme à la vôtre. „

„ J'ai l'honneur d'être avec un sincère & respectueux attachement, monseigneur, votre très-humble & très-obéissant serviteur, *L. H. évêque de Laon.* „

En exécution des décrets de l'assemblée nationale, & de la décision des comités réunis des affaires ecclésiastiques & de l'aliénation des domaines nationaux, en date du 19 Octobre, M. le maire de Paris & deux administrateurs des biens nationaux, se sont transportés le 17 Novembre à l'église de Notre-Dame, pour y apposer les scellés sur le mobilier du chapitre. Les chanoines ont fait des protestations par lesquelles ils déclarent qu'ils n'avoient aucune existence physique à opposer à la force qui les dépouilloit contre toute équité, & au mépris sur-tout de la foi publique, sous le sceau de laquelle ils s'étoient engagés à remplir des devoirs qui leur seront toujours chers. Ils ont déclaré qu'ils ne consentoient en rien à tout ce que l'autorité temporelle se permettroit de contraire aux loix & à la discipline ecclésiastiques; qu'ils ne se croi-

ront jamais déchu des droits, quant au spirituel, que leur donnoit leur titre de chanoines de la métropole, & qu'ils ne se soumettoient à aucune organisation du clergé, toujours quant au spirituel, qu'autant que l'autorité ecclésiastique interviendroit. Au reste, cette déclaration a été remise à M. le maire, & deviendra sans doute publique. A la protestation près, elle est en tout conforme à celle du chapitre de Lyon. Cette dernière vient d'attirer l'attention du département qui a supprimé la déclaration du chapitre de Lyon, comme attentatoire au respect & à la soumission dus aux décrets de l'assemblée nationale. On doit s'attendre à voir ici quelque chose d'à-peu-près semblable. Ainsi finira ce beau chapitre qui, depuis tant de siècles, est la gloire & l'ornement de l'Eglise de France, & qui, sous nos yeux, alimente tous les jours plus de deux mille personnes dans le besoin.

Le 22, à dix heures & demie du matin, des membres de la municipalité se sont rendus à l'église de Notre-Dame; & malgré les protestations que des chanoines ont renouvelées, malgré l'offre qu'ils ont faite de continuer à célébrer l'office comme auparavant, & non selon la nouvelle constitution du clergé qu'ils ont déclaré ne pouvoir reconnoître, ainsi que l'ont fait messieurs les vicaires-généraux, qui ont allégué leur défaut de pouvoirs, M. l'archevêque ne leur en ayant donné aucun à cet égard, le chœur de cette église a été fermé, & le service divin y a cessé. On dira seulement quelques Messes dans les chapelles de la nef. Dans le même tems, M. le maire présidoit à la même opération à la sainte-chapelle. Tous les autres chapitres de Paris vont vraisemblablement éprouver un sort pareil.

Extrait d'une Lettre de Stenay en Champagne, du 10 Novembre. „ Il se fait ici un gaspillage honteux des effets & meubles des abbayes voisines. Un ornement d'église, qui avoit coûté 10 mille livres, a été vendu 200 livres : le reste en proportion. Les maisons de Belval & du Mont-Dieu ne présentent plus que de vastes solitudes ; & la misère commence à se faire sentir vivement aux habitans de ces lieux. „

M. de Castries, fils de l'ancien ministre de la marine, & M. Charles de Lameth, tous les deux députés à l'assemblée nationale, se sont battus le 12. Le dernier a reçu un coup d'épée qui lui a percé la main gauche & est sorti par le bras. Le premier n'a eu aucune blessure. Le démêlé est survenu à l'occasion d'un mauvais propos lâché contre M. de Lameth par M. de Chauvigny, qui autrefois avoit eu de vifs débats avec lui à l'occasion de la nomination des députés aux Etats-Généraux. M. de Lameth, environné de ses amis, a dit : *C'est M. de Castries qui met cet homme à mes trousses.* Cette inculpation qui accusoit M. de Castries de lâcheté, parvint sur le champ à ses oreilles, & fut la cause de ce duel. A peine est-il entré chez lui, que le bataillon des Carmes de la rue de Vaugirard lui a envoyé une députation, & a posé une garde dans sa maison. Le lendemain samedi 13, cette nouvelle s'est répandue dans tout Paris ; & à midi & demi on commençoit à faire des motions au palais-royal sur cet événement. La plus dominante & celle qui a entraîné la multitude, a été d'aller couper la tête de M. de Castries, & à son défaut de ravager son hôtel. Les motionnaires ont été soutenus par quelques gens qui les entouroient, & tous, assez bien

bien vêtus d'ailleurs , approchant plus , quant au costume , du bourgeois que de la canaille , font partis de-là pour aller chercher du renfort , & se font portés avec fureur à l'hôtel de Castries , où ils ont tout brisé , saccagé , jetté par les fenêtres &c. Une garde nombreuse est accourue : Mrs. de la Fayette & Bailly font venus haranguer le peuple ; mais leurs harangues n'ont pas produit l'effet qu'ils en attendoient. Combien le sort de M. de Castries est différent de celui de M. Barnave ! Celui-ci a mis M. de Cazalès à deux doigts de la mort : il n'en parut pas moins , dès le jour même de son duel , à l'assemblée nationale où il fut accueilli , & , quelques semaines après , récompensé par la place de président. M. de Castries , au contraire , est proscrit ; on excite le peuple contre lui , parce qu'il n'est pas du club des Jacobins.

Le 5 , un cruel assassinat a porté la douleur dans la capitale. Le nommé Beauvois , secrétaire de M. Liancourt , avoit perdu au jeu , dit-on , 30,000 livres qui ne lui appartenoient pas. Il va trouver le Sr. Barou , agent de change & fils d'un habile notaire de Lyon ; il l'invite , sous quelque prétexte , à l'accompagner dans le bois de Vincennes , & là il lui tire 2 coups de pistolet , dont l'un effleura le front de son ami & l'autre perça le bras. Celui-ci plein de courage , malgré sa douleur , terrassa son adversaire qui lui porte un coup de couteau dans le ventre. Le scélérat voyant qu'il n'étoit pas mort , lui a mutilé le visage d'une horrible manière avec la crosse de son pistolet. Un châretier & un autre particulier voulurent arrêter l'assassin , qui fut les éloigner à coups de pistolet. Il enleva à sa victime une bourse garnie de quelques centaines de louis ; il en vouloit à un riche porte-

feuille caché dans la doublure de la veste de l'infortuné Barou, & qu'il n'eut pas le tems de découvrir. Beauvouloir est revenu prendre ce qu'il a voulu dans la maison de M. de Liancourt, & il a disparu. D'autres passans survenus ont porté l'agonisant à Vincennes; il n'étoit pas mort, il a fait sa déclaration, mais on ne croit pas qu'il en revienne.

En trois semaines, Paris a été le théâtre de quatre assassinats. On se rappelle celui d'un particulier égorgé dans sa maison, quartier de sainte Genevieve. Les deux meurtriers ont été rompus; & l'un d'eux avoua à son confesseur, qu'il avoit été renfermé à Bicêtre; qu'on l'en avoit fait sortir comme une victime de l'ancien despotisme, & que le lendemain il projetta de nouveaux crimes. Depuis, Mme. Pluvier & sa domestique ont été assassinées dans leur domicile, rue de l'Echelle. Enfin, la semaine dernière, M. de Vitray, capitaine au régiment de la couronne, a été trouvé massacré dans son lit, hôtel des Etats-Généraux, rue de Richelieu, par son domestique qui lui avoit volé 40 mille francs. En sortant, ce scélérat dit que son maître étoit à la campagne pour trois jours, & que lui, ayant gagné 40 mille francs à la loterie, il se retiroit en Provence pour y acheter des biens du clergé. On le dit arrêté à Valenciennes.

Le 13 de ce mois, il y a eu une inondation épouvantable le long de la Loire. Une lettre d'Orléans porte que le pont de Nevers a été emporté; que l'eau du fleuve s'est accrue tout-à-coup de 20 pieds, qu'elle a rompu la levée, & s'est répandue dans la vallée. Plusieurs villages & hameaux sont engloutis. Cependant, on a sauvé beaucoup de victimes: on craint que les ravages ne soient affreux depuis Blois jusqu'à Nantes.

C'est le gonflement de l'Allier qui a occasionné ce débordement, & qui a submergé toute la ville basse de Moulins.

On apprend de la Martinique, que les troubles continuent dans cette colonie; presque toute la garnison & les habitans de St. Pierre & du Fort-Royal se sont emparés du Fort-Bourbon, & ont refusé, non-seulement de reconnoître les ordres du gouverneur, mais encore se sont laissés aller à des hostilités contre l'assemblée-coloniale, & les vaisseaux du roi qui mettoient à la voile pour revenir en France. L'on assure également que la Guadeloupe est dans l'agitation, & que les troubles commencent à s'y faire appercevoir.

P A Y S - B A S.

AMSTERDAM (*le 16 Novembre*). Depuis quelque tems, l'argent de banque, qui de tout tems avoit eu l'avantage sur celui de caisse en cette ville, étoit tombé presque au pair. Enfin dans ces derniers mois, la baisse continuant toujours, au point que la différence étoit déjà considérable au désavantage de l'argent de banque, les bruits les plus sinistres avoient commencé à circuler, auxquels la régence de cette ville a voulu couper court promptement, par une notification, dont voici la traduction.

» Attendu que les bourgmestres & régens de
 » la ville d'Amsterdam ont été instruits que
 » déjà depuis quelque tems, par différentes cau-
 » ses, le prix de l'argent de banque est tombé
 » à un degré inoui, & qu'il se répand dans le
 » public, que l'argent de banque n'a qu'une va-
 » leur imaginaire, la banque étant hors d'état
 » de réaliser, s'il le falloit, l'argent de banque
 » en circulation; ayant jugé en conséquence

„ nécessaire de faire quelques dispositions pro-
 „ visoires, afin de maintenir le crédit de la ban-
 „ que, si hautement indispensable pour le com-
 „ merce, principalement dans l'étranger, où
 „ quelques gens n'ont pas manqué de répandre
 „ les idées les plus défavantageuses : à ces cau-
 „ ses, les bourgmestres & régens susdits, ayant
 „ pris en considération, qu'il se fond & s'en-
 „ voie hors du pays une grande quantité d'es-
 „ peces d'or & d'argent, & prévoyant qu'on
 „ en agiroit de même à l'égard de l'or & de
 „ l'argent monnoyé qui appartiennent en pro-
 „ priété à la banque, en les envoyant à l'é-
 „ tranger; mais voulant montrer en même tems,
 „ combien c'est à tort qu'on attaque le crédit
 „ de la banque, & rassurer ceux qui ont conçu
 „ des soupçons contre sa solidité ou son admi-
 „ nistration, ont autorisé les commissaires de la
 „ banque à faire à tous ceux qui ont un compte
 „ en banque, à commencer du mercredi 17 No-
 „ vembre prochain, le paiement qu'ils en exi-
 „ geront, en tout ou en partie, en leur remet-
 „ tant de l'argent en barres marquées aux armes
 „ de la ville, à l'essai qui en aura été dûment
 „ fait à raison de fl. 26-15-, argent de ban-
 „ que, le marc fin, durant le cours du présent
 „ mois, & ensuite à tel prix qu'il sera fixé de
 „ mois en mois, sans en payer le quart pour
 „ cent à l'extraction; ainsi qu'à recevoir en
 „ tout tems en retour les mêmes barres d'ar-
 „ gent, à la marque & à l'essai de cette ville,
 „ au même prix, & à en créditer le compte du
 „ porteur : le tout néanmoins bien entendu,
 „ que cette faculté est uniquement accordée à
 „ ceux qui ont la somme de 2500 à 2600 florins
 „ sur leur compte en banque, & qu'une seule

« & même personne ne pourra retirer, sur son
 « compte en un seul jour, pas plus de 50 mille
 « florins : le tout d'ailleurs sans préjudice de la
 « restitution ordinaire des especes d'or ou d'ar-
 « gent, déposées en banque, ou qui y seront
 « déposées dans la suite, desquelles especes l'ex-
 « tradition se fera sur le champ, à l'exhibition
 « des reçus. »

« Publié à son de cloche, le 12 Novembre
 « 1790. »

« Par ordonnance de leurs nobles, grandes &
 « vénérables seigneuries susdites. »

signé, H. Huyghens.

LA HAYE (le 21 Novembre). Jeudi passé, vers les dix heures du soir, arriverent ici 4 députés des Pays-Bas-Unis; savoir, le chevalier de Bouzies, de Mons en Hainaut; le comte de Baillet, d'Anvers; M. Petit Jean, de Namur; & M. de Grave, de Gand. Ils ont pris leur logement à l'hôtel du parlement d'Angleterre. Le lendemain, après avoir été le matin en conférence chez M. van der Spiegel, avec les ministres de Prusse & d'Angleterre, ainsi qu'avec M. van Leempoel, ils conférerent ce soir encore, chez M. Caillard, chargé d'affaires de la cour de France, avec les envoyés de la cour d'Angleterre & de Prusse. Après que lesdits MM. députés des Pays-Bas-Unis étoient partis de chez le conseiller-pensionnaire, M. le comte de Mercy d'Argenteau s'y étant rendu, eut également une conférence avec notre homme d'Etat.

Hier, les mêmes députés, après avoir conféré derechef avec lesdits ministres, sont partis entre 2 & 3 heures de l'après-midi. — On a observé qu'ils n'ont jamais conféré ni avec le comte d'Argenteau, ni avec le baron de Buol

de Schouwenstein, secrétaire de la légation d'Autriche.

BRUXELLES (le 26 Novembre). Le 17 de ce mois, le Congrès a fait adresser aux Etats des différentes provinces de l'Union la dépêche suivante.

Hauts & puissans seigneurs,

„ Les circonstances du moment exigeant que
 „ les volontaires les plus zélés des provinces res-
 „ pectives marchent & se concentrent vers les
 „ frontières du Brabant, de la Gueldre, du Hai-
 „ naut & de la province de Namur, & voulant
 „ autant qu'il est en nous pourvoir aux moyens
 „ de sécurité pour l'intérieur des provinces, nous
 „ nous sommes sur cet objet abouchés avec les
 „ Etats-Généraux ; le résultat de notre confé-
 „ rence a été qu'il importoit essentiellement que
 „ vos Hautes-Puissances requissent sans délai les
 „ magistrats des villes & loix des villages, d'or-
 „ donner & de veiller à ce que tous les ha-
 „ bitans desdites villes & villages en état de
 „ porter les armes, qui en sont pourvus ou qui
 „ peuvent s'en procurer à leurs fraix, soient in-
 „ cessamment armés pour la seule défense de leurs
 „ foyers respectifs. „

„ A cet effet, nous espérons que vos Hau-
 „ tes-Puissances voudront bien à la réception
 „ de cette lettre donner exécution à cette réso-
 „ lution : nous nous reposons trop, Messieig-
 „ neurs, sur votre sagesse & sur votre prudence
 „ pour ne pas nous convaincre que vous pren-
 „ drez les précautions nécessaires pour prévenir
 „ les inconvéniens qui pourroient résulter de
 „ cette disposition. Nous joignons à la présente
 „ pour l'information & direction de vos Hau-
 „ tes-Puissances en cette partie, copie authen-

„ tique, tant de la motion faite pour l'objet
 „ dont il s'agit, que de la résolution y prise. „
 „ Nous sommes,

Hauts & puissans seigneurs,

Vos affectionnés & bons amis le Congrès-souverain à l'intervention des membres des Etats-Généraux des Etats-Belgiques-Unis.

Visbecque, président.

H. C. N. van der Noot, loco van Eupen.
 Bruxelles ce 15 Novembre 1790.

*Extrait des résolutions du Congrès-souverain des
 Etats-Belgiques-Unis, y intervenant les Etats-
 Généraux.*

M O T I O N.

„ Parmi les moyens proposés pour assurer
 „ la défense du pays dans les circonstances ac-
 „ tuelles, contre toute entreprise que pourroient
 „ tenter nos ennemis, il en est un que l'on croit
 „ très-propre à produire cet effet : c'est celui
 „ (indépendamment des armées aux ordres des
 „ généraux Schoenfeld & Koehler &c. & indé-
 „ pendamment des volontaires des provinces
 „ respectives, concentrés çà & là, ou répartis
 „ en corps quelconques réunis ou séparés, pour
 „ se porter où le service du moment pourra
 „ l'exiger, d'après les ordres des chefs à dé-
 „ nommer, qui correspondront avec notre gé-
 „ néral en chef) c'est celui de requérir que
 „ toute la nation prenne les armes, & pendant
 „ que l'armée & les volontaires s'occuperont de
 „ la défense extérieure, s'il arrivoit que par
 „ surprise ou autrement les ennemis parvinssent
 „ à pénétrer dans le pays, ceux-ci ne rencon-
 „ troient par-tout, tant dans les villes & les
 „ villages, que des gens armés, & disposés

„ à leur opposer la plus vigoureuse résis-
 „ tance. „
 „ **RÉSOLU** : d'adopter les moyens proposés par
 „ la motion ; en conséquence d'écrire aux Etats
 „ des provinces , pour les informer de cette ré-
 „ solution , & les requérir de prendre d'abord
 „ les mesures que leur sagesse leur suggérera ,
 „ pour que la nation se montre incessamment
 „ par-tout armée à ses dépens , & que tous les
 „ volontaires exercés au maniement des armes ,
 „ se rendent sans délai , sous le commandement
 „ des chefs , à nommer par les Etats respectifs ,
 „ sur les frontieres du Brabant , de Hainaut &
 „ de Namur , pour y défendre les lignes que
 „ l'on est occupé à y élever , prévenant les Etats
 „ des provinces , que ces volontaires resteront
 „ cantonnés pour se rassembler en cas d'alarme
 „ aux endroits qui leur seront indiqués , & qu'ou-
 „ tre le pain , ils recevront huit sols par jour ;
 „ les prévenant au surplus que les volontaires
 „ du Brabant & de Malines seront cantonnés à
 „ Ruremonde , Turnhout , Dieft , Montaigu ,
 „ Aerschot , Halen & villages circonvoisins. Ceux
 „ de Flandre à Léau , Tirlemont , Landen , Han-
 „ nut & villages circonvoisins. Ceux de West-
 „ Flandre à Wavre & villages circonvoisins.
 „ Ceux du Hainaut , Namur , Tournay & Tour-
 „ nésis , à Charleroy , Fontaine-l'Evêque , Bau-
 „ mont , Chimay & villages circonvoisins. „
 Fait au Congrès y intervenant les Etats-Gé-
 néraux , le 15 Novembre 1790.

Signé, H. C. N. van der Noot,
 loco van Eupen.

Ita est, Hermans, Off.

Aux Etats de Brabant.

Lettre circulaire aux gens de loi du Brabant.

Messeigneurs ,

„ Messeigneurs les trois Etats du Brabant reçoivent de toutes parts des rapports qu'il s'exporte frauduleusement à l'étranger de grandes quantités de grains , beurre & autres victuailles , & que souvent le transport s'en fait par des gens armés. „

„ Les maux incalculables qui peuvent résulter d'un pareil abus , nous portent , Messieurs , en vertu des pouvoirs qui nous sont attribués , à vous exhorter , pour & au nom de leurs Hautes-Puissances & de la chère patrie , à faire tout ce que votre zèle vous suggérera pour parvenir à réprimer ces fraudes ; ne doutant pas que vous en sentirez les conséquences , & que vous sentirez également combien il est important que vous protégiez les employés des douanes , & que vous accordiez , dans l'exercice de leurs fonctions , toute l'aide & l'assistance possibles. Nous nous ferons un devoir & un plaisir de rendre compte à messeigneurs les Etats , des services que vous aurez rendus à la patrie , en concourant à empêcher l'exportation des grains , beurre & autres victuailles , services , qui dans les circonstances actuelles , seront vraiment inappréciables. Nous avons l'honneur d'être &c.

Paraphé van Gra vt. (signé) Gruyer.

Bruxelles , le 19 Novembre 1790. „

Ni le congrès ni les Etats de Brabant n'ont encore rien fait publier ni du Manifeste de l'empereur , ni de la réponse qui y a été faite ; on fait seulement que quatre députés partis pour La Haye , ont remis à ce sujet un mémoire aux ministres des trois puissances médiatrices. Une lettre authentique de La Haye porte ce qui suit.

„ 1°. Les trois ministres ont protesté par écrit

» contre la conduite de M. de Mercy d'Argen-
 » teau. 2°. Ils ont envoyé d'abord des estafettes
 » à leurs cours respectives. 3°. Qu'on ne doit
 » pas être surpris des mesures que prendront les
 » cours respectives concernant les Belges, pour
 » le présent & pour l'avenir. »

Le bruit court que les Etats-Généraux ont offert aux trois ministres de donner au troisieme fils de l'empereur un apanage sous le titre de *grand-duc de la Belgique*, sous des conditions à arranger. — L'entrée des Autrichiens à Namur & la défection inattendue de cette province, est un événement qui a fait une très-fâcheuse impression; cependant le courage de la nation n'en est pas abattu.

GAND (le 24 Novembre). Le 17, l'on a célébré avec la plus grande solemnité l'anniversaire de la délivrance de cette ville. Le 16 au soir l'on avoit sonné à cette occasion toutes les cloches & fait des décharges de l'artillerie de nos remparts. Le lendemain à dix heures du matin, nos cinq chefs-fermens accompagnés d'une belle musique, ont conduit les membres de nos Etats à l'église de St. Bavon, où M. le comte de Castell san Pietro, prévôt de la cathédrale, célébra la messe qui fut suivie d'un *Te Deum*. Notre évêque, notre conseil-souverain & nos deux magistrats assisterent à cette solemnité. Pendant la messe, M. de Bast, curé de l'église de St. Nicolas, prononça une oraison dans laquelle il rappella ce qui s'étoit passé à Gand à l'occasion de la délivrance de cette ville, tableau pittoresque & touchant des maux qu'a éprouvé cette grande cité. Pendant la messe les cinq chefs-fermens & nos troupes soldées se font tenus dans les environs de l'église & dans quelques autres places & y ont fait des décharges de mousque-

terie, & le soir on a sonné toutes les cloches & fait des décharges de l'artillerie de nos remparts.

Nos volontaires partent par milliers pour le Brabant. Les Etats avoient fait publier dès le 7 un édit dispositif à cet égard qui a le plus grand succès. En même tems que ces concitoyens vont répandre leur sang pour la patrie, le peuple ne cesse de remplir les églises pour implorer la miséricorde divine, & obtenir pour ces belles provinces la sécurité, la tranquillité, la victoire & la paix.

M O R T S.

La princesse Lubomirska, née comtesse Kra-finska, Castellane de Cracovie, est décédée à Varsovie le 27 du mois d'Octobre.

Le R. P. Pierre van Hove, Récollet lecteur en théologie, préfet du *Musée de philologie sacrée*, à Anvers &c. est mort à Anvers le 21 Septembre 1790, à l'âge de 65 ans. Né le 25 Août 1726, à Rethy dans la Campine, à quatre lieues de Turnhout, il se fit remarquer de bonne heure par ses heureuses qualités, son application & ses talens. Entré dans l'ordre de St. François à Louvain, il fut fait en 1759 lecteur de l'Écriture-Sainte, & devint bientôt l'émule du savant *Smit* & son successeur, dans la traduction de la Vulgate en langue Belgique; il acheva celle du Pentateuque; son travail rendu public dans les œuvres posthumes du premier, lui mérita la reconnoissance de tous les gens de lettres. Bien différent des malheureux Hermeneutes qui affigent aujourd'hui l'Eglise d'Allemagne, il eut toujours devant les yeux la dignité & la sainteté du livre sur lequel il travailloit, & ne sarda jamais d'y déroger par des pédanteries grammaticales indignes d'un savant, & sur-tout d'un docteur catholique. Il joignit à une vie utilement

laborieuse, la pratique constante de tous les devoirs religieux & de toutes les vertus chrétiennes.

NOUVELLES DIVERSES.

Suivant une lettre de Constantinople, en date du 1^{er} Octobre, l'on découvrit le 26 du mois de Septembre, l'escadre Ottomane, près de Bujukdere, composée de 10 vaisseaux de ligne, 7 frégates, 4 galiotes à bombes & 5 chaloupes canonnières. Tous ces bâtimens paroïssôient avoir beaucoup souffert, principalement les vaisseaux de ligne, dont la mâture est entièrement hors d'état de servir. — On mande de Pétersbourg qu'une grande partie des galeres & chaloupes canonnières qui ont passé de Friederichsham à Réval, passera l'hiver à Rogerwyk, pour être à la main au cas que leur présence devînt nécessaire sur les côtes de la Livonie & de la Courlande, pour le printems prochain. — L'on apprend que les Russes ont emporté le 13 Octobre les retranchemens de Kilia, mais qu'ils ont perdu dans l'attaque leur général d'artillerie Muller, qui y reçut un coup de mousquet dont il mourut 6 jours après. Ce général vétérân s'est avantageusement signalé en toute occasion, surtout devant Oczakow. Le lieutenant général Sudowitsch, qui a pris le commandement à sa place, continue le siege de Kilia. Nos batteries jouent avec succès sur la forteresse, notre flotte s'approche; ainsi tout annonce que nous en ferons bientôt les maîtres. On ignore encore si, après cette prise, nous continuerons nos opérations; au reste, cela dépendra du tems. En attendant, toutes nos troupes se sont portées en avant. — On vient de recevoir, touchant la démarcation des frontieres convenue entre les

Russes & les Suédois, les avis suivans : ceux-ci obtiendront l'île & le défilé de Pyttis, tout le district qui borde l'embouchure du Kimene, les postes fortifiés de Högfors & de Schwenskesfund, ainsi que les endroits Suomenumi, Kärnakofsky & Pardakosky, la partie du Savolax qui étoit en litige depuis la paix d'Abo, comme aussi la ville & forteresse de Nyflott avec son district. Par cette cession les Suédois obtiennent une espece de barriere qui ferme l'entrée de la partie de la Finlande qui leur appartient. Quant aux Russes, ils obtiendront 2 villages qui appartenoient aux Suédois depuis la paix de Nyftadt. — On mande de Vienne, en date du 19 Novembre, que M. le baron de Haften, ministre de Hollande, est parti le 17 pour se rendre au congrès à Syfztove, & le lendemain M. le chevalier Kheyt, ministre d'Angleterre, a pris la même route. — On a reçu ici des détails sur la victoire remportée par les Russes sur les bords du Cuban. Leur armée aux ordres du général Herman n'étoit, dit-on, que de 14 mille hommes, & celle des Turcs & des Tartares étoit de 40 à 45 mille. Dès le premier choc, cette dernière a été mise en déroute : 4 mille 6 cens hommes sont restés sur le champ de bataille ; un bien plus grand nombre a été jetté dans le Cuban, & tout le reste a été dispersé : 32 pieces de canon, 16 mille fusils, une quantité prodigieuse d'autres armes turques & tartares de la plus grande richesse ; 700 chevaux appartenans au bacha, 300 chameaux chargés de toutes les provisions de bouche, & la caisse militaire, sont tombés entre les mains des Russes. Il convient cependant d'attendre que les lettres de Constantinople nous mettent à même d'apprécier les circonstances de

cette victoire. — Une lettre de Varsovie en date du 10 Novembre, porte ce qui suit : „ il paroît que la haine contre le prince Poninski n'est pas encore apaisée ; la diète vient d'accorder, à la pluralité des voix, une récompense de mille ducats à son accusateur, & des lettres de noblesse aux deux avocats qui ont plaidé contre lui. — Il a été décidé, à la séance du 2, qu'il faut également faire les procès aux anciens complices de ce prince ; en ce cas plusieurs personnages doivent s'attendre à être bientôt cités par-devant les tribunaux „ — On écrit de Madrid en date du 8 Novembre que M. Charles-Henri Fraser, ministre-plénipotentiaire de S. M. Britannique, qui a résidé ici depuis le départ de mylord Auckland jusqu'à l'arrivée de M. Fitz-Herbert, a eu le 7 sans aucune cérémonie ses audiences de congé de L. M. & de la famille royale. L'on attend avec impatience la ratification de l'Angleterre, pour consolider l'accordement conclu, & décider, à ce que l'on espère, le désarmement. Le marquis del Campo, notre ambassadeur à Londres, doit avoir déjà reçu la signature du roi, qui ratifie la convention : mais l'étiquette ne lui permettra point de la présenter, qu'après qu'il aura été informé que M. Fitz-Herbert est à même de s'acquitter ici de la même formalité. Le comte de Paar est arrivé de Vienne, pour notifier solennellement à notre cour l'élection & le couronnement de l'empereur Léopold. Après avoir rempli ici cette commission, il partira pour l'exécuter également à Lisbonne. — Les dernières nouvelles d'Oran, en date du 1 de ce mois, portent que jusqu'alors on y avoit ressenti 60 secousses de tremblement de terre. Les Maures, sujets

du Bey de Mascara, ont voulu profiter de cette calamité & de l'état où la place se trouve par l'éroulement & la destruction de la plupart des ouvrages : mais ils ont été repoussés ; & l'on dit à ce sujet, que le comte de La Union, à la tête de son régiment, appuyé de quelques autres troupes, faisant en tout 1200 hommes, en a repoussé 4 mille jusqu'à quatre reprises, & qu'il a fait un horrible carnage de ces Maures.



Le *miroir* est le mot de la dernière énigme.

SANS main & sans pinceau, d'une adresse éclatante
 Je peins hommes, chevaux, arbres & bâtimens ;
 Cet art tire de moi les plus beaux agrémens,
 Et cependant en moi je n'ai rien qui contente.

Qui me fuit je le suis, & je suis qui me suit,
 Mon pere sans dessein me fait & me détruit,
 Je suis par son moyen un rien & toute chose.

Les dames cependant m'implorent contre lui ;
 Je défends leurs appas, & sans mon grand appui,
 La terre en leur beau teint, n'auroit ni lis ni rose.



TABLE.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.	{ New-York.	545
RUSSIE	{ Pétersbourg.	546
POLOGNE	{ Varsovie.	547
	{ Thorn.	550
ESPAGNE	{ Madrid.	551
SUEDE	{ Stockholm.	554
ANGLETERRE	{ Londres.	<i>ibid.</i>
ALLEMAGNE	{ Berlin.	559
	{ Vienne.	<i>ibid.</i>
ITALIE	{ Milan.	563
	{ Modene.	<i>ibid.</i>
	{ Livourne.	<i>ibid.</i>
FRANCE	{ Paris.	564
PAYS-BAS	{ Amsterdam.	579
	{ La Haye.	581
	{ Bruxelles.	582
	{ Gand.	586
MORTS.		587
NOUVELLES DIVERSES.		588

